

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix sept avril à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME - Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – Mme Marie DENAISON – M. Pascal MOSSE – M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE – Mme Paola PILICHIEWICZ - Mme Christine VALLETTE (retard) – M. Antoine BEIS – M. Roger LEVESQUE – M. Benoît FLORENCE – M. Jean Marie LEBRETON – Mme Suzanne EGAL – Mme Danièle HARAN – Mme Héroïse WAECHTER (conseillers municipaux) – Mme Marie BRENIER – Mme Camille FAULQUE

ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION

M. Daniel DER HAROUNTIOUNIAN	a donné pouvoir à	M. Roland de HEAULME
M. Philippe GEVREY	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
M. Daniel ROMAN	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
M. Didier HOFFMANN	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON
M. Jean-Philippe OLIER	a donné pouvoir à	Mme Jane-Marie HERMANN
Mme Laure COTTIN	a donné pouvoir à	M. Roger LEVESQUE
Mme Aurélie JUILLET	a donné pouvoir à	M. Jean BERNICOT
Mme Emmanuelle PELE	a donné pouvoir à	Mme Paola PILICHIEWICZ
M. Clément RAINGEARD	a donné pouvoir à	Mme Héroïse WAECHTER

ABSENTS : /

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne M. Vincent GUILLON comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

M. LEBRETON : « En dehors des corrections de ponctuation pour lesquelles je vous ai passé une copie et avant de parler du procès-verbal du 21 février qui est soumis à notre approbation ce soir, je voudrais vous signaler une erreur de copier-coller dans le procès-verbal précédent du 24 janvier que nous avons approuvé le 21 mars. J'avais demandé de rectifier le projet de procès-verbal du Conseil pour y faire figurer le décompte des voix des votes des délibérations, ce qui a été fait en séance. Mais dans le procès-verbal corrigé, une erreur a été commise en assurant le décompte des voix à la fin de la première et deuxième délibérations page 29 et 31. Il est indiqué que « *le Conseil prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire* » alors comme dans le document initial, il fallait dire : approuve le débat d'orientation budgétaire, puisqu'il s'agit d'un vote. Sinon au sujet de ce PV de janvier, nous constatons que le procès-verbal n'est toujours pas publié sur le site de la Ville. »

M. LEBRUN : « Juste une remarque. Lorsque nous sommes sur une erreur sur le procès-verbal précédent, j'entends si vous l'avez identifiée préalablement depuis plusieurs jours. N'hésitez pas à nous les faire passer pour que nous puissions faire la correction cela peut permettre de raccourcir un peu. »

M. LEBRETON : « Donc en ce qui concerne le procès-verbal du 21 février, objet du vote de ce soir, nous relevons une erreur dans le résultat des votes de la délibération n° 5, page 28. Il est écrit : « *Madame HARAN ne prend pas part au vote* » alors qu'il s'agissait de Madame EGAL comme indiqué dans le texte juste au-dessus. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 21 février 2019.

1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2018

M. LEBRUN : « Nous arrivons à ce point n° 1. Je rappelle que je devrais sortir au moment du vote pour vous laisser voter intégralement en votre âme et conscience et sans que je cherche à vous influencer outre mesure puisque le Compte Administratif sanctionne la réalisation du Budget et donc la gestion du Maire même si je ne suis pas le seul à gérer cette Ville. Néanmoins, le Maire est responsable de cette gestion. Je vous laisserai pour le vote. Comme d'habitude, je laisserai Pauline BILLAUDEL, ma première adjointe présenter les délibérations qui suivront.

Je voulais aussi vous interroger, avant de démarrer cette séance, sur l'événement qui marque la France depuis lundi soir dernier pour savoir ce que vous pensiez de l'inscription à une prochaine séance du Conseil municipal la possibilité pour la Ville de Viroflay de verser une subvention pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Un certain nombre de Villes, de collectivités diverses et variées, de privés l'ont fait. C'est aussi un symbole. Nous ne verserons pas 100 000 000 €. Mais, c'était de l'ordre du symbole. Je vais vous interroger. Je vous laisse y réfléchir durant le Conseil. En fin de Conseil, nous pourrions voir ce que nous faisons et si nous passons une délibération au Conseil Municipal suivant ou pas.

En préambule, le Compte Administratif sanctionne la gestion de l'équipe municipale sur l'exercice qui vient de s'écouler. Ce Compte Administratif est fait dans le cadre du Budget qui avait été voté au tout début de l'année 2018. Le Budget étant une autorisation maximale en engagement de dépenses. Maintenant, nous constatons les résultats qui peuvent être différents du Budget sachant qu'une partie de ces résultats a déjà été dévoilée lors du vote du Budget 2019 puisque nous avons déjà fait une projection d'atterrissage pour 2018 pour vous présenter le Budget 2019. Tout n'est pas totalement inconnu pour vous puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter précédemment.

M. ISSAKIDIS : « Nous allons balayer les éléments structurants de ce Compte Administratif 2018 en commençant par la diapositive n° 4, car nous avons un décalage. Il va falloir que nous fassions attention. Vous avez, de façon synthétique présenté devant vous en petit un tableau qui retrace le Budget de fonctionnement de l'année 2018.

C'est la troisième colonne en partant de droite intitulée CA 2018 comparé au BP 2018 qui est la colonne juste avant. Vous noterez qu'il y a 2 ou 3 cases qui sont entourées de pointillés rouges. Plus bas, vous avez le total des recettes réelles et la capacité d'autofinancement brut.

Si nous prenons les dépenses réelles qui se sont élevées à 17 923 000 € à comparer au 19 596 000 € que nous avons au Budget. Nous allons aller en page 14 pour en voir le détail, cela doit être en page 15 pour vous. Nous sommes ici sur le détail des 17 244 000 €. Rappelez-vous, on avait 17 243 000 €, mais c'est l'arrondi qui fait le un de différence. Vous voyez la synthèse des dépenses qui vous est présentée. Nous balaierons dans l'ordre comme cela, je vous donnerai le détail au fur et à mesure. Le total des dépenses est constitué des dépenses de personnel qui est donc la première ligne à hauteur de 10 315 000 €. Je pense que le détail est en slide 12 pour vous si vous voulez bien y aller. Vous retrouvez le chiffre que nous voyons précédemment comparé au Budget avec la mesure des écarts par rapport au Budget. Ce que je voudrais préciser sur cette diapositive considérant la dernière colonne, celle des écarts, deux points. Le premier est de rappeler brièvement ce qu'englobent la plupart des secteurs qui sont en colonne 2. Pas tous, mais certains sont évidents. Par exemple, ceux qui s'appellent Technique, l'avant-dernier en partant d'en bas, intègrent bâtiments, voirie, environnement, propreté, véhicules. Les Services Supports en dernière ligne, ce sont les affaires juridiques, les finances, l'informatique, le service du personnel, le secrétariat général. Le Service aux Habitants, c'est l'événementiel, la communication, les affaires économiques, la police municipale, l'état civil et l'urbanisme. Et le Service Petite Enfance et Social englobe les crèches, LAEP, le RAM, les actions sociales et les personnes âgées. Voilà pour les principaux postes. Si nous regardons ces écarts, nous voyons que les deux plus gros postes sont celui de la Petite Enfance et Social pour 370 000 € qui s'explique par des vacances de postes à un niveau managérial dans certaines crèches qui ont occasionné une non-consommation du Budget sur ce poste à cette hauteur-là. Ceci n'a pas du tout impacté le niveau de service rendu pour tout ce qui concerne la garde des enfants dans les crèches puisque ce sont des personnes non opérationnelles, on va dire. La population n'a pas été impactée dans le service rendu. Identiquement pour les autres postes au Service aux Habitants, nous avons un décalage de 250 000 € provenant du renouvellement en cours de différents postes notamment côté police municipale. Le troisième grand poste est celui des 234 000 €. Il provient là encore de postes vacants. En règle générale, les différences entre le Budget et le Compte Administratif pour tout ce qui touche le personnel s'expliquent par des départs et des remplacements qui ne se font pas dès le lendemain matin puisqu'il y a forcément un délai pour faire la publicité des postes ouverts, recevoir les candidats et attendre qu'ils soient disponibles. Au total, cela crée ces écarts budgétaires normaux d'un point de vue opérationnel. Nous voyons les réalisations budgétaires en pourcentage qui sont toutes supérieures à 90 % ce qui est très satisfaisant compte tenu des aléas qui sont ceux des

remplacements des postes. Si ensuite, nous passons à la diapositive 13 pour vous, la 14, les autres dépenses constituent le deuxième poste de dépenses budgétaires qui pèse dans le total que nous voyons précédemment. Toujours au regard des secteurs culturels, sports et cætera, nous voyons la différence entre les deux. Nous constatons un écart extrêmement faible de 223 000 € sachant que les pourcentages pour certains de ces secteurs sont peu significatifs comme le sport puisque nous avons 64 %, mais sur des montants très faibles. Donc ils englobent un certain biais dans la façon de lire ces chiffres lorsqu'on ne considère que le pourcentage. Je préciserai à ce niveau, mais nous le retrouverons aussi en investissement sur un autre aspect des choses, qu'il y a un écart entre le CA 2018 et le CA 2017 si vous faites appel à vos souvenirs de l'année dernière puisque nous n'avons pas eu courant 2018 dans ces autres dépenses le Budget correspondant à la DSP, Carilis qui était celle de la piscine. En 2018, elle n'était pas opérationnelle et, Carilis n'était plus en contrat pour son exploitation. Si vous veniez à comparer le CA 2018 avec le CA 2017, vous trouveriez un écart qui s'explique majoritairement par cette disposition. Toujours concernant les dépenses, nous allons aller à la diapositive 8 ou 9, je pense, celle du FPIC. Juste pour mémoire, nous vous avons rappelé l'évolution sur plusieurs années de ce FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal et Communal) qui est une dépense. Comme vous le constatez, il a toujours sa courbe ascendante puisqu'entre 2017 et 2018, nous avons subi à nouveau une augmentation de 11 % sachant que la comparaison entre 2017 et 2016 n'est pas significative puisqu'en 2016 le creux, la vallée que vous voyez à 301 000 €, était dû à des dispositions particulières votées en Conseil d'agglomération pour une prise en charge. Mais visuellement, vous pouvez parfaitement continuer la ligne qui relie 2015 et 2017 et voir que nous revenons sur la trajectoire que nous connaissions jusqu'à présent. Voilà pour les principaux postes de dépenses réelles pour l'année 2018.

Maintenant si nous revenons au slide de synthèse au début, nous allons nous pencher cette fois-ci sur les recettes réelles en descendant un peu plus bas. Elles sont reprises dans la diapositive n° 8 où nous retrouvons ces chiffres-là. Vous voyez les différents postes de recettes qui constituent les recettes de 2018 du Compte Administratif. C'est le même canevas de présentation de mesure des écarts et des pourcentages de réalisation du Budget. Vous voyez les pourcentages. Nous sommes très proches des 100 % à deux exceptions près. L'une est celle des droits de mutation. Nous y reviendrons brièvement puisqu'il y a un caractère imprédictible partiel, mais nous ne sommes pas ridicules à 112 % avec un écart de 140 000 €. Puis une recette exceptionnelle irrépétible qui est celle de l'attribution de compensation de VGP dont on constate qu'elle est bien supérieure à ce que nous avons planifié au Budget sachant qu'entre-temps VGP nous a reversé à travers cette attribution l'enveloppe de surcharge foncière qui est concédée ou distribuée aux bailleurs sociaux au moment où les programmes de construction sont lancés. Donc il y a un écart de 735 000 € qui correspond quasiment à l'euro près à ce montant qui nous est transféré. C'est une recette exceptionnelle irrépétible. Ce n'est pas une bonne surprise qu'on n'avait pas vue et qui viendrait abonder nos recettes positivement. C'est simplement un transfert. C'est un effet technique des choses. Toujours dans l'idée d'historiser un petit peu comme ces différentes recettes évoluent, nous allons aller à la diapositive juste avant. Là, vous trouvez ce qui s'appelle DTMO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) où vous voyez ici la variation de la courbe de ce poste de recettes où nous y retrouvons les 1 310 000 € dont nous parlions précédemment. Ils évoluent de façon corrélée avec l'offre et la demande du marché et les niveaux de prix. Nous nous plaçons en général à une moyenne quadratique, je dirais, aux alentours de 1 200 000 €, ce qui est tout à fait acceptable compte tenu de la non-maîtrise que nous avons de ce poste-là. Toujours dans les recettes un mot sur la fiscalité locale. Nous vous présentons en comparaison deux années successives (2017 2018) et le montant de fiscalité locale avec sa répartition entre les trois formes de taxes que vous retrouvez en bas de la diapositive qui sont rappelées. Sachant que

les proportions sont très similaires, sachant que nous avons intégré sans distinguer la part de dégrèvements inhérente à la mise en place progressive de l'exonération d'une partie des habitants de la taxe d'habitation dans un continuum qui va nous amener jusqu'à 2020, je crois. Nous n'avions pas distingué cela puisque pour l'année 2018, nous avions cette recette qui était garantie. Donc c'est incluant les dégrèvements, c'est-à-dire la compensation par l'État de la baisse de Taxe d'Habitation. La diapositive précédente merci. Toujours dans le chapitre des recettes la dotation globale de fonctionnement où là, vous voyez la courbe que vous connaissez maintenant. Comme chaque année, il avait été dit que cette Dotation Globale de Fonctionnement ne baisserait plus. En réalité, elle baisse quand même pour nous parce qu'en même temps il y a des systèmes d'écrêtages qui nous pénalisent au final. Elle ne baisse pas, mais elle baisse quand même. Hier soir, je ne pouvais pas m'empêcher de penser lorsque je lisais : « plus d'écoles et d'hôpitaux jusqu'à la fin du mandat », peut-être y a-t-il un « en même temps » que nous découvrirons un peu plus tard. Mais cela est un avis personnel. Dans tous les cas, elle baisse. Nous avons encore perdu 2,7 %. Ce n'est pas dramatique. De toute façon maintenant, nous avons intégré que ça baisse. Budgétairement, nous savons que c'est une recette instable sur laquelle nous ne pouvons pas véritablement compter ou alors avec un intervalle d'incertitude que nous arrivons plutôt bien à modéliser. Maintenant si un grand choc de chute brutale de cette DGF survenait ou une réforme en profondeur qui rebattrait totalement les cartes, nous serions sur un schéma budgétaire tout à fait différent. Pour l'instant, cela n'est pas le cas. Nous ne parlons que du CA 2018 voilà la situation. Donc une légère. Nous avons quand même amorti tout cela.

Au bilan quand nous mettons au regard ce total des dépenses et des recettes, nous arrivons à la diapositive n° 10 qui retrace ici avec quelques courbes les éléments du CA 2018 avec un rappel historique remontant jusqu'à 2013. Les courbes avec un point sont celles des Comptes Administratifs. Les courbes sans les points sont celles des Budgets. Chaque paramètre ayant sa couleur (rouge, les recettes, bleu, les dépenses et vert, les capacités d'autofinancement). Donc si nous regardons les quatre courbes d'en haut, les deux rouges et les deux bleues de façon évidente dès lors que la courbe rouge à points est au-dessus de celle qui est rouge sans points, cela veut dire que nous avons plus de recettes. Dès lors que la bleue à point est en dessous de la bleue sans points, nous avons moins de dépenses. Donc mécaniquement si nous nous reportons en bas, la courbe verte à point qui donc de 5 507 000 € est au-dessus de la courbe sans points. Il faut faire attention et je le rappelais tout à l'heure. Nous pourrions imaginer que subitement nous nous serions enrichis comme ça de 655 000 € comparant à l'année 2017. Mais je l'ai dit tout à l'heure, cette différence intègre plus de 450 000 € de Délégation de Service Public piscine que nous n'avons pas versée en 2018 comparé à 2017 où il n'y avait qu'une demi-année. Il faut le lire aussi en regard avec un œil que nous appelons pro forma, c'est-à-dire à périmètre égal, pour ne pas être trompés dans les chiffres tels qu'ils apparaissent laissant croire que subitement nous avons une envolée comme ça de notre capacité d'autofinancement. Elle s'explique en très grande partie par le fait que le projet piscine qui a été initié la fois précédente tout au long de l'année 2018, cette piscine n'était pas source de dépenses pour nous. Donc c'est vraiment avec cet œil-là qu'il faut le lire. Au bilan, nous constatons plutôt une bonne exécution budgétaire sachant que c'est un exercice qui tous les ans se répète avec un déséquilibre structurel qui est celui de la diapositive 11. Il est inhérent à la nature même de ce qu'est une collectivité territoriale où là vous voyez devant vous horizontalement tout en bas les fameux secteurs dont je vous parlais : Technique, Enfance Jeunesse, Périscolaire, et cætera jusqu'à Sport. Pour chacun de ces secteurs en bleu les charges courantes et en orange les produits des services municipaux. Tout en haut dans chacun des petits rectangles bleu ciel, le solde de chacun de ces secteurs. Avec un cumul que vous voyez complètement à gauche qui est de -12 117 000 €. C'est-à-dire que la lecture de l'activité opérationnelle d'une collectivité finalement par sa nature, provoque un déficit

structurel qui n'est pas une surprise, nous le savons, de 12 000 000 €. C'est-à-dire qu'à minima nous devons compenser pour rester à l'équilibre 12 000 000 €. Fort heureusement nos recettes et la gestion qui est celle de l'équipe municipale font que nous dégageons plus que 12 000 000 € de recettes.

Donc non seulement nous compensons ce net négatif qui vous est présenté, mais nous dégageons une capacité d'autofinancement qui recolle sur le slide précédent que nous voyons puisque nous avons une capacité d'Auto Financement positive et qui reste positive dans le temps.

Tout cela vise au final toujours le même objectif : pouvoir alimenter le Budget d'investissement pour lequel je vous invite à vous rendre à la diapositive n° 18, je pense. Nous retrouvons en excédent de fonctionnement, en recettes, tout en haut sur la première ligne, le transfert des excédents du Budget de fonctionnement au crédit du Budget d'investissement. De là se déroule tout un plan de dépenses et de recettes qui vous est présenté et qui au final occasionne un solde budgétaire qui est celui de bas de page.

Nous regarderons si vous voulez de façon un peu plus rapide parce que ce n'est pas hyper parlant, la répartition des recettes en slide 19. Vous voyez le détail des choses. Ce qui attire l'œil, c'est en dernière colonne les pourcentages de réalisation qui sont à zéro où nous voyons un certain nombre de subventions alors qu'au BP 2018 nous avons des montants. Ce n'est pas que ces recettes sont perdues à l'issue de l'exécution budgétaire 2018. Simplement les délais d'instruction des dossiers postérieurs à la complétude des objets pour lesquels ces subventions étaient prévues, sont survenus à un moment tel que nous les aurons en 2019. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il ne faut pas interpréter les 0 % que vous voyez comme étant des sommes perdues que nous ne retrouverons jamais puisque nous les avons courant 2019. Voilà pour ce qui concerne les recettes.

En ce qui concerne les dépenses, il y a différentes choses à considérer qui ne font pas l'objet d'une diapositive puisque nous avons complété cette présentation a posteriori à la demande de plusieurs personnes ici même pour dire simplement par exemple qu'en ce qui concerne le pourcentage de réalisation du Budget bâtiment en se reportant cette fois-ci à l'ensemble des chiffres dépenses ; dans cette zone-là, nous avons un taux de réalisation de 85 %. Cela n'apparaît pas de façon détaillée, pièce par pièce, je dirais, bâtiment par bâtiment, adresse par adresse, parce que c'est une présentation financière des choses et non pas un rapport annuel d'activité qui lui serait beaucoup plus détaillé, mais qui n'est pas l'objet de cette présentation aujourd'hui. Retenez simplement 85 % de réalisation du Budget d'investissement bâtiment. Identiquement pour ce qui concerne tout ce qui est infrastructures urbaines, nous sommes sur un taux de réalisation de 75 % sachant que tant pour le bâtiment, mais encore plus pour ce qui touche à la voirie, ce sont de très bons pourcentages, tout le monde le sait, il y a des aléas notamment de météo qui occasionnent à la fois des difficultés pour terminer au 31 décembre à minuit ce qui introduit une contrainte déconnectée voire irréaliste vis-à-vis de contraintes réelles que nous pouvons mesurer. Donc un pourcentage de 75 % en voirie compte tenu de ces aléas climatiques qui s'imposent à tous, est un très bon pourcentage.

Je terminerai en un mot juste pour dire dès que j'aurai retrouvé mes notes que si vous regardez le CA 2018 en bleu. En dépenses là, vous êtes à 8 860 000 € à comparer au Budget Prévisionnel. Nous sommes tout à fait dans les mêmes ordres de grandeur. Et à comparer également au CA 2017 qui lui était inférieur d'à peu près 3 000 000 € pour arrondir. Je souligne ce point-là parce que cela montre que budgétairement nous ne réalisons pas de déséquilibre opérationnel par manque d'ambition puisque budgétairement parlant nous voyons que Viroflay est une Ville qui continue à investir et qui investit de plus en plus. Alors que d'autres collectivités sont plutôt en difficulté financière et affalent leur Budget d'investissement ce qui ne fait que reporter aux années futures des contraintes notamment d'entretien ou de travaux neufs.

Ce n'est pas notre cas, on le voit de façon un peu synthétique et un peu à gros traits quand même puisque nous n'avons pas ici le détail présenté rue par rue ou bâtiment par bâtiment. Nous le voyons quand même dans les enveloppes budgétaires qui sont consenties. Nous imaginons sans difficulté qu'elles sont utilisées pour cet objet. Rappelez-vous le secteur Technique est le plus gros consommateur de Budget de fonctionnement puisqu'il y a des enjeux de suivis, de réalisations, de chantiers. Voilà qui termine finalement le récapitulatif de cette section d'investissement avec une vue synthétique qui relie la section de fonctionnement et son excédent de fonctionnement qui vient au crédit de la section d'investissement. Donc un panorama que je vous ai dressé un peu résumé tant sur les taux de réalisation en bâtiment et en voiries sont les principaux postes et avec des totaux d'investissements comparés sur deux années qui sont en croissance.»

M. LEBRUN : « Avant d'ouvrir la parole aux uns et aux autres, je voulais rappeler ou donner deux ou trois chiffres. C'est un document que j'ai reçu en fait de la part de notre Député sur l'évolution de la DGF dans les Yvelines. C'est un petit tableau qui n'est pas inintéressant qui compare ce qui s'est passé dans le département avec ce qui s'est passé au niveau national. C'est vrai que dans le discours au niveau national, on nous dit que la DGF ne baisse pas. C'est vrai. Entre 2018 et 2019, la DGF devrait remonter de 0,4 % au niveau national. Pour les Yvelines, ça sera une baisse de 3,07 % par exemple globalement. Ce qui s'était passé l'année précédente entre 2017 et 2018, c'était un taux national + 0,7 % et dans les Yvelines -2,72 %. Lorsque nous comparons l'évolution entre 2013 et 2017, donc sous le gouvernement précédent au niveau national, c'était -29 % de baisse de la D.G.F. et sur les Yvelines, c'était - 47,67 %. Vous voyez qu'il y a eu des baisses extrêmement fortes. La baisse a été atténuée par rapport aux années précédentes, néanmoins ce sont toujours les collectivités des Yvelines qui continuent à baisser et d'autres non puisque le taux global national augmente. Au total pour cette année, ce sont 90 % des communes des Yvelines qui subiront une baisse de DGF donc Viroflay comme les autres. D'ailleurs, nous sommes à peu près dans les mêmes ordres de grandeur qu'au niveau départemental. Je voulais le signaler parce que c'est aussi une information intéressante par rapport à ce que nous pouvons entendre parfois dans les medias.»

Mme EGAL : «Le Compte Administratif est l'occasion de comprendre la réalité des finances, des réalisations de la Ville et surtout de leur évolution. Sur ce sujet, nous regrettons que depuis déjà 2 ans l'écart avec le Compte Administratif de l'année précédente ne figure plus dans les documents de synthèse du fonctionnement. Il serait intéressant de raisonner collectivement sur l'évolution de nos dépenses, recettes de fonctionnement a minima par grandes rubriques. Le graphique de la DGF dont l'origine est bien mise à zéro, permet une lecture objective de son évolution. Vous venez de commenter pour le futur, mais regardons 2018. La variation cumulée de la DGF et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a un impact vraiment minime sur nos dépenses : 0,6 %. En 2018, le poids supplémentaire de ces charges subies est très faible : 109 000 €. Ce n'était donc pas un facteur structurant pour l'année 2018. Par ailleurs les recettes liées à la fiscalité locale augmentent régulièrement : + 2,5 %.

Les droits de mutation restent élevés et confortables avec un pic en 2017. Les produits des services municipaux augmentent de 6 % et représentent 22 % de nos recettes.

Comme nous l'avons exprimé déjà de nombreuses fois, nous regrettons que la communication externe (vœux, réunions publiques, magazines) soit largement faite sur les données budgétaires et moins clairement sur les réalisations. Au final, le poids relatif de chacun des secteurs est très différent de l'affichage budgétaire. Celui-ci maximise par

prudence les dépenses et ne prend pas en compte la contribution des utilisateurs des services. Nous ne reprendrons pas tous les postes, l'exercice ici serait fastidieux. Nous noterons par exemple que le secteur Enfance Jeunesse ne pèse que pour 9,4 % sur les Finances de la Ville contre les 19 % affichés au Budget et est en définitive à peine supérieur au secteur Culture. Nous sommes toujours en attente d'un effort mesurable en direction des adolescents. L'augmentation des dépenses sur les Services Support nous a été commentée en Commission et nous n'y reviendrons pas. Dans la présentation du Budget, vous avez affiché avoir fait des efforts significatifs entre 2014 et 2018 avec une baisse de 20 % sur le poste énergie. Les efforts restent louables en la matière et nécessitent d'être intensifiés. Les dépenses réalisées sur ce poste n'ont baissé que de 14 %. De même la baisse affichée au Budget de 40 % sur le poste assurance correspond à une renégociation du contrat certes, mais aussi à un changement de périmètre. Cette variation n'est donc pas vraiment significative. Mais d'autres postes ont aussi évolué à la baisse. Le poste Transport Collectif a été réduit de moitié depuis 2014. Ramené à zéro pour Enseignement et Formation. Il est maintenant stable pour Sport et Jeunesse. Un montant modeste a été attribué au secteur Personnes Âgées et à la Culture. Ne pourrions-nous pas prévoir une ou deux sorties de plus pour les enfants des centres de loisirs et les jeunes d'ARC'ADOS. Cela sera mes commentaires sur la partie fonctionnement.

Revenons aux investissements. Sur le support de synthèse, le taux de réalisation a été ajouté et c'est un plus. Le Budget d'investissement prévu a été engagé à 87 % en 2018 contre 82 % en 2017. Est-ce que pour autant nous avons réalisé nos projets ? Rien dans les supports ne nous permet de nous en assurer. Nous pourrions reprendre ligne à ligne les observations faites lors du Compte Administratif 2017. Lors de la présentation du Budget en Conseil municipal, un détail par poste nous est fourni. Nous n'avons pas l'équivalent lors du Compte Administratif. Or le Compte Administratif doit nous permettre de vérifier que les fonds budgétés ont bien été utilisés aux fins prévues et sinon d'en comprendre les grandes raisons. Nous avons demandé des précisions en Commission qui devraient nous être fournies ce soir en séance que ce soit pour les Bâtiments ou la Voirie. Je ferai une parenthèse. J'ai aperçu un mail ce soir me fournissant des informations à ce sujet. Je n'ai pas pu les exploiter avant mon intervention de ce soir. Nous verrons plus loin à la lecture des supports concernant l'assainissement que la liste des rues traitées diffère sensiblement de la liste initiale. Il y a sans doute de bonnes raisons à cela, mais elles méritent d'être commentées. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Une programmation plus réaliste du poste voirie permettrait d'investir sur d'autres projets de transformation de la Ville. L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre proposé en février devrait permettre de réduire les délais de mise en œuvre des chantiers de voirie, d'espaces verts et de petits ouvrages bâtiments, ce qui est une bonne chose. Par ailleurs pour les projets importants, exemple les tennis, qui s'étalent sur plusieurs exercices, bilan de projet devrait nous être présenté faisant apparaître les Budgets, les dépenses, les subventions et les financements. Ce bilan est nécessairement tenu par les services en charge et ne doit pas constituer un travail supplémentaire pour les équipes.

Pour conclure, nous avons voté contre le Budget 2018. Le Compte Administratif présenté ici est la réalisation de ce Budget en conséquence, nous nous abstiendrons. »

M. MOSSE : « J'ai quatre questions. Mais en préambule Monsieur le Maire, nous avons ce soir un nombre important de tableaux chiffrés ce qui est très bien. Mais je voudrais d'abord vous signifier très rapidement le manque total porté par vos soins dans le cadre du précédent Conseil municipal sur le projet de la piscine, sur le vote du projet de la piscine. En effet aucune photo qualitative, précise du projet appuyé par zéro document financier projeté aux élus et aux citoyens présents sur l'ampleur de cet engagement de la Ville. Pour finir après avoir discuté avec de nombreuses Mairies sur des projets piscines réalisés, aucune Mairie n'a procédé de cette façon. Et cela a permis aux gens de se rendre compte de ce que pouvait

représenter un projet de la sorte. Finalement avant de poser mes quatre questions les nouvelles de Versailles en date du 27 mars, avaient plus d'information que nous avec cette photo de la future piscine que cela n'en déplaie à certains parmi vous.

Ma première question sur le Compte Administratif, Monsieur le Maire, est portée sur la dépense du personnel. Depuis quatre ans et demi, vous vous êtes séparé de deux Directeurs Généraux des services (un homme et une femme). Deux Responsables juridiques ne sont pas revenus dans le cadre de leur fonction. Un chef de la police municipale a quitté sa fonction en octobre 2016. Un autre chef de la police municipale qui l'avait remplacé, je ne sais pas où il est passé. La question précise que je me pose sur cette partie du personnel est : est-ce qu'aujourd'hui vous pouvez nous démontrer ou nous montrer dans les chiffres que nous voyons si ces différents personnels importants de cadre A sont notifiés quelque part ? Est-ce que la Ville paye régulièrement chaque mois ces personnes à date d'aujourd'hui que cela soit pour le premier Directeur Général des services, que cela soit pour la Directrice Générale Madame COUDERC ? Est-ce que les 3 mois que vous avez indiqué dans le dernier Conseil municipal, c'est-à-dire qu'au 21 mai normalement elle ne devrait plus faire partie des cahiers de registre du personnel à moins qu'il y ait autre chose derrière ? Il serait intéressant de le savoir et de voir où sont ces montants de ces personnels importants en termes de postes qui sont des postes réels et sérieux : Directeur Général des services, Directrice Générale des services, deux Chefs de police municipale. Et j'ai certainement oublié d'autres personnels importants qui sont peut-être dans ces différents montants qu'on paye parce que la gestion n'est pas clairement dévoilée peut-être ce soir.

Deuxième question, quand je compare le secteur Culturel et Technique au niveau du CA 2018 pour le personnel, je ne comprends pas un montant aussi élevé entre les besoins permanents et actuels des Services Techniques et du Service Culture. Vous regardez tranquillement ce tableau.

Pouvez-vous nous donner des explications précises sur les écarts de Budget CA 2018 négatif pour Enfance, Petite Enfance, Service Habitat et Technique, ce que vous avez essayé de faire un petit peu, Monsieur ISSAKIDIS ?

Et dernière question un peu comme Madame EGAL, je reste toujours dubitatif lorsqu'en Conseil municipal sur les Comptes administratifs nous pouvons dire que les aléas de la météo, ceci et cela, sur la voirie, l'environnement, la propreté et l'éclairage public, sont relativement corrects lorsqu'on voit les taux que nous avons indiqués en financement (61 et 55 %). Ce n'est pas possible en 2019 de s'arrêter à ce genre de recommandation de la météo espérant que d'année en année on pourra faire un meilleur taux pour employer ces sommes prévues au Budget sur des choses plus conséquentes et réelles et demandées par nos Viroflaysiens. »

M. ISSAKIDIS : « Je ne répondrai pas à l'ensemble des questions posées, mais uniquement sur une partie d'entre elles. Pour rappeler quelque chose qui me semble échapper à l'attention de nos collègues à savoir qu'il y a un biais de lecture de l'exécution opérationnelle d'une année budgétaire. Ce biais est porté par l'affichage des chiffres qui sont présentés puisque nous savons très bien que le couperet du 31 décembre de l'année à minuit fait que dans la seconde qui suit nous ne sommes plus dans le même tableau. De ce fait, il y a un certain nombre de ces chiffres qui peuvent donner l'apparence de quelque chose de conclusif permettant de se dire que cela n'a pas été réalisé, que cela n'est pas suffisamment clair ou qu'il n'y a pas assez de transparence, ce genre de choses. En réalité, c'est une approche tautologique dans le sens où elle ne tient pas compte d'une réalité qui est celle très simple que tout le monde peut comprendre, que vous pouvez avoir une entreprise qui termine son travail, mais qui n'envoie pas tout de suite sa facture parce qu'il y a par exemple les vacances de Noël, pour reprendre l'exemple que je citais juste avant. Donc nous recevons la facture

l'année d'après. Rappelez-vous ce que je vous disais il y a 10 minutes en vous montrant les subventions à 0 %. Je vous indiquais que ce n'était pas des recettes perdues pour 2018 puisque nous les aurons en 2019. Identiquement pour les dépenses, la mécanique est exactement la même. Ne soyez pas trompés par la lecture un peu froide et comptable des chiffres et des pourcentages qui se présentent à nous. Ils n'ont pas de lien de corrélation très fort ou direct avec quelque chose de conclusif permettant de dire que cela n'a pas été fait ou que cela n'a pas été terminé. »

M. LEBRUN : « J'étais en train de chercher d'autres choses pour faire des réponses. Je les trouverai en même temps. Madame EGAL, vous dites que nous faisons une communication qui est principalement basée sur les éléments budgétaires qui sont une forme de déclaration d'intention. Nous l'avons déjà dit et nous ne nous en cachons pas en Conseil municipal auprès de toutes les personnes qui sont ici. Vous avez remarqué aussi que notre façon de dire les choses a aussi évolué certainement grâce à vous, sur nos présentations que cela soit dans le magazine, dans les réunions publiques sur le Budget pour indiquer justement les écarts qui peuvent exister entre les éléments budgétaires et les éléments réalisés. Là, cela apparaît de façon extrêmement explicite en termes d'écart sur les recettes comme en termes d'écart sur les dépenses. Là-dessus, je pense que l'information existe sur les documents qui sont accessibles au plus grand nombre. Le fait de faire une réunion budgétaire permet aussi de faire en sorte que le maximum de personnes (limité à 200 du fait de la capacité de l'auditorium), dans les faits limité à moins d'une centaine du fait peut-être de l'intérêt des Viroflaysiens pour les questions financières puisque je pense qu'ils doivent considérer que la Ville est plutôt bien gérée. À mon sens, nous donnons une information qui est relativement cohérente et transparente. Nous pouvons livrer 50 chiffres voire plus de chiffres. Mais l'information existe et nous donnons de l'information sur le réel contrairement à ce que vous indiquez précédemment.

Les questions de personnel sont surtout entre le Budget et le réel. Je rappelle que le personnel, c'est à peu près 55 % du Budget. Il est clair que c'est là-dessus que les principaux écarts vont se mesurer. Je pense l'avoir dit au moins une dizaine de fois depuis le début du mandat et certainement autant les mandats précédents. Nous budgétons l'ensemble du tableau des effectifs puisque c'est celui-ci qui nous permet de considérer que nous pouvons remplir nos compétences, notre tâche et les services vis-à-vis de la population. Entre la réalité du tableau des effectifs et des postes tous ouverts par le Conseil municipal, et la réalité des postes remplis, il y a un écart. J'aimerais avoir l'intégralité des postes remplie. J'aimerais avoir l'intégralité des policiers municipaux qui figurent au tableau des effectifs. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends. En lisant la presse, nous apprenons aussi qu'il est extrêmement difficile de recruter des policiers municipaux. Pourtant, la volonté est affichée clairement. Nous essayons de travailler la mutualisation avec Vélizy. Nous essayons de le faire là aussi pour recruter. Puis il y a des moments où nous embauchons un policier municipal et trois mois après il s'en va parce qu'il a trouvé mieux ailleurs, parce qu'il est armé ailleurs et pas à Viroflay. Enfin, ce sont un certain nombre d'éléments qui font qu'il y a une grande mobilité sur un certain nombre de personnels. C'est extrêmement difficile d'arriver à remplir les postes ouverts. Forcément à la fin, nous nous retrouvons avec des écarts.

Sur la question : que deviennent certains personnels de la Ville ? Je ne vais pas entrer dans le détail. Simplement, la Fonction Publique est encadrée par énormément de textes qui protègent de façon très forte les agents de la Fonction Publique Territoriale. Il se trouve que dans toutes les relations que nous avons avec les uns et les autres qu'ils soient présents ou absents, nous tenons les engagements qui sont nos obligations vis-à-vis de ces personnels. Clairement pour certains qui sont en arrêt maladie depuis 1 an, 2 ans, 3 ans, nous continuons à les payer parce que c'est comme cela que ça se passe. S'ils sont en maladie longue durée,

nous continuons à les payer. C'est un engagement réel. Nous les payons, mais ils ne sont pas là. Parfois nous embauchons pour les remplacer, mais parfois nous n'arrivons pas à embaucher. C'est le cas au niveau de la police municipale où nous avons au moins 3 effectifs en arrêt maladie et que nous continuons à payer. C'est aussi simple que ça. Nous avons essayé d'en recruter. Cela n'a pas toujours marché. Nous avons réussi à recruter mais pour les policiers municipaux, cela a été difficile. Clairement, je ne détaillerai personne. En tout cas, la Ville de Viroflay respecte tous ses engagements vis-à-vis de l'ensemble de ses agents. Sur le reste, il y a aussi la question des crèches. C'est un des secteurs sur lequel il y a le plus de personnel et sur lequel nous sommes extrêmement contraints en termes d'encadrement, de taux d'encadrement par du personnel diplômé. Là aussi, nous essayons de remplir nos obligations en termes d'encadrement. Lorsqu'un personnel est absent, malade ou quitte les effectifs pour aller ailleurs, nous essayons au maximum de remplacer quitte à recourir parfois à de l'intérim pour assurer notre encadrement selon les termes réglementaires. Là-dessus, je peux vous dire que c'est le même problème pour toutes les autres Villes qui ont des crèches. Et c'est le même problème pour les crèches privées, n'est-ce pas Madame PILICHIEWICZ ? »

M. PILICHIEWICZ : « Tout à fait. Sinon, cela peut être une fermeture de la crèche. »

M. LEBRUN : « Nous avons la même chose sur les questions d'animation me souffle Pauline BILLAUDEL. Là aussi, nous sommes très encadrés sur le nombre d'adultes et d'animateurs à mettre en face des enfants. Je peux vous dire que j'en vois des animateurs que nous recrutons et qui, deux mois après, disent qu'ils arrêtent. Ce n'est pas du jour au lendemain, mais presque pour certains. Donc, il faut retrouver du personnel pour continuer. Je pense que c'est l'exploit que nous arrivons à faire pour continuer à assurer le service complet vis-à-vis des Viroflaysiens. Il y a des Villes qui décident de fermer certaines sections de crèche parce qu'il y a des problèmes de personnel. Des Villes décident de limiter les inscriptions au centre de loisirs parce qu'elles n'arrivent pas à recruter le personnel nécessaire.

Pour l'instant, nous ne le faisons pas. Sur le nombre de berceaux des crèches et sur les centres de loisirs, nous accueillons quasiment tous ceux qui viennent s'inscrire dans les temps. Ces difficultés de personnel, sachez qu'elles sont de plus en plus fortes et ce n'est pas pour me rassurer non plus. Je pense que là-dessus, je n'ai aucun problème à présenter un Compte Administratif tel que vous l'avez sous les yeux.

Une toute dernière chose. J'aime bien que nous revenions sur les Conseils municipaux des séances précédentes. Certes le dossier piscine faisait au total 926 pages. Pour information, le contrat a été signé. J'ai paraphé ces 926 pages en trois exemplaires. Sur ces 926 pages lorsque nous regardons le dossier, le PDF global à partir de la page 551 jusqu'à la page 558, il y avait des visuels, des perspectives, des plans, des coupes. Tout était disponible pour l'ensemble des conseillers municipaux qui ont eu l'information au minimum 15 jours avant le Conseil municipal. Absolument tout. Derrière, la presse a eu certains extraits et c'est tout. La presse n'a pas été privilégiée par rapport aux conseillers municipaux qui ont eu l'ensemble des éléments y compris tous les tableaux financiers. Vous les chercherez. Ils sont plutôt dans les pages vers la fin. Tout était disponible. On ne peut pas taxer l'équipe municipale de ne pas donner toute l'information, d'en cacher certaines et d'en délivrer à d'autres en supplément de ce que pourraient avoir les conseillers municipaux. Cela n'est pas vrai.»

M. MOSSE : « Une petite précision sur le personnel. Évidemment le devoir de réserve qui vous appartient et qui nous appartient, nous n'entrerons pas dans le détail des personnels qui ne sont donc pas précisés dans votre réponse sur le montant que représentent ces différents

cadres qui sont en arrêt maladie. Nous pouvons juste ajouter Monsieur le Maire en toute honnêteté intellectuelle que si ces personnes sont en arrêt maladie pour ceux que j'ai explicités précédemment, c'est parce qu'ils ont été licenciés ou mis de côté pour une raison diverse et variée qui vous appartient en toute logique en tant que Responsable de la Ville et du personnel. Peut-être que ces personnes sur la durée, 2 ans, 3 ans, 4 ans, vous nous direz avec précision, sont toujours en arrêt maladie. C'est toujours intéressant de savoir à travers la protection qu'ils ont combien d'années allons-nous payer ces personnes qui sont des cadres A à des salaires intéressants et importants.

Concernant ce que vous venez de dire sur la piscine, c'est simplement évident que tout ce que vous avez dit à l'instant est juste. Nous avons les 926 pages avec tous les documents. Qu'est-ce qui empêche vos services et vous-même de faire un document très synthétique plutôt que d'essayer de nous montrer une vidéo que nous aurons vue à moitié, mais de faire deux ou trois photos de celles qui étaient dans les documents et deux ou trois éléments chiffrés auxquels vous n'avez jamais répondu parce que vous êtes resté sur les 12 000 000 €. Du coup, nous n'avons pas la vision complète de ce qu'il y avait à faire.

Cela m'amène aux deux autres questions que je voulais vous poser.

Je n'ai pas vu Monsieur ISSAKIDIS donc si vous pouviez nous l'expliquer, c'est une question ouverte sur Bon Repos. Le montant de la démolition de Bon Repos, je ne sais pas si elle est dans ce cadre-là. C'est une question ouverte que je me pose. Si c'est le cas, il faudrait me le dire, car c'est tout simplement une erreur de ma part. Ce qui me surprend concernant la démolition de Bon Repos, c'est que le montant est identique au montant de la démolition de la piscine alors que le bâtiment de la piscine est énorme et qu'à Bon Repos, il ne reste plus grand-chose. Je n'arrive pas à comprendre comment nous pouvons payer 300 000 € et quelques pour ces deux démolitions. Cela est une première chose.

La question que je me pose en avant-première pour les démolitions à venir est l'amiante. Si vous pouviez revenir à l'occasion dessus. »

M. LEBRUN : « Excusez-moi Monsieur MOSSE, car je ne comprends rien à vos questions. La comparaison entre Bon Repos et la piscine, cela n'a rien à voir. La démolition de Bon Repos ne porte pas du tout sur le CA 2018. Vous n'avez rien vu de démolir. Rien n'a été fait. Vous savez très bien que cela est budgété en 2019. Donc, cela sera réalisé en 2019. Si nous recevons la facture et que nous la payons en 2019, elle portera sur 2019. C'est aussi simple que cela. »

M. MOSSE : « Parfait. »

M. LEBRUN : « Après sur la question entre la piscine et Bon Repos oui effectivement, il y a des questions d'amiante aussi et des questions de plomb. Il y a un certain nombre de choses qui font que nous devons respecter des règles. Toutes ces règles, nous les respectons parce que de toute façon nous sommes très contrôlés sur ces sujets. Nous respectons les plans de retrait de l'amiante qui existent. Nous respectons l'ensemble des éléments qui nous sont soumis par la loi. Il n'y a pas de sujet. Il y a un sujet technique, mais il n'y a pas de sujet budgétaire, financier, puisque nous les traitons. Il n'y a pas de sujets riverains non plus. Le sujet des riverains est traité par le travail fait avec les entreprises. Vous savez que les entreprises qui répondent sur les questions d'amiante de plomb ont une certification spécifique. Elles sont obligées d'avoir cette certification. Si elles ne l'ont pas, elles ne peuvent pas exercer. Cette certification est renouvelée de façon très régulière. Nous faisons appel aux entreprises qui ont cette certification. »

Mme BILLAUDEL : « Nous l'avons fait dans toute l'école. »

M. LEBRUN : « Parfois, nous avons des exemples avec des plans de retrait considérables avec un coût considérable pour quelques mètres carrés de carrelage collé avec de la colle contenant de l'amiante. »

Mme BILLAUDEL : « C'est le cas à Corot. »

M. LEBRUN : « Cela a été le cas lorsque nous avons construit le Grand-Angle avant qu'il ne soit construit. Dans le garage, il y en avait dans les toilettes. Pendant 48 heures, nous avons mis une pompe et un truc qui filtrait l'air. Cela agaçait les riverains qui étaient juste en face. Je leur ai dit que si nous ne faisons pas cela, nous n'étions pas conformes aux règles. C'était pour 2 m² de carrelage et de colle. Tout est fait dans les règles de l'art. Je n'ai aucun problème par rapport à cela puisque nous respectons l'ensemble de ces règles, fussent-elles parfois absurdes. »

Mme EGAL : « Je voulais juste apporter une précision. J'ai bien entendu votre réponse sur l'effort qui est fait aujourd'hui de parler davantage du réalisé notamment dans les graphiques. Nous vous avons demandé de compléter et maintenant, ils sont complétés avec les dépenses réelles et les recettes réelles. Nous l'avons vu tout à l'heure. Le point que je soulevais tout à l'heure est sur les supports que j'ai sous les yeux.

Dans le magazine, les camemberts et les pourcentages donnent à penser aux Viroflaysiens qu'ils financent dans leur impôt pour 38 % les enfants que cela soit la petite enfance, le social, les enfants et le scolaire. Or en réalité puisqu'il y a toute une partie qui est payée par les utilisateurs, dans les impôts de la Ville ce sont des postes qui ne représentent que 20 % au total. Je trouve que la lecture que nous faisons de ce camembert et de celui-là est une lecture bien différente. Je pense que cela éclairerait davantage nos citoyens de savoir que les utilisateurs payent une partie des services et que dans leurs impôts d'habitants de Viroflay, l'Enfance ne pèse pas davantage que la Culture comme je l'ai dit tout à l'heure ou le Service aux Habitants. »

M. LEBRUN : « Oui. Vous savez que pour la question du chiffre, nous devrions mettre une quinzaine de pages pour arriver à être exhaustifs. La question est toujours de savoir si nous mettons des chiffres bruts, des chiffres nets. Nous les comparons donc après, nous avons un angle de vue particulier. Effectivement si nous prenons les chiffres bruts, c'est ce que nous faisons. Nous disons qu'il y a des dépenses de 20 000 000 € et quelques dans le Budget et que ces dépenses se décomposent de telle et telle façon. C'est aussi pour cela que dans la présentation qui est faite là et qui sera disponible, nous montrons aussi par secteur d'activité. Dans les secteurs vous avez vu qu'il y a des slides montrant les dépenses par secteur d'activité et les recettes en face où nous voyons très bien que les recettes directes font face à ces secteurs. Les plus importantes sont sur les secteurs de la Petite Enfance et Enfance Jeunesse. Nous le voyons clairement. Nous ne cherchons pas à le cacher. Nous verrons le graphique. Nous le voyons clairement. Et après nous dirons : est-ce que vos impôts financeront à telle et telle hauteur ? Oui, nous pouvons faire encore plus de détails, mais cela ne me paraît pas forcément essentiel. Après, c'est une question de point de vue.»

Mme BILLAUDEL : « Je voulais rajouter Madame EGAL que lorsque nous regardons le Culturel par exemple, il y a une grosse partie du Culturel dont les enfants des écoles bénéficient y compris les adolescents. Les Services Supports, les RH, ce sont eux qui recrutent, qui font les entretiens d'embauche, qui payent tous les animateurs. C'est pareil pour les crèches. Il y a plein de choses comme ça. Les Techniques, il y a des choses aussi.

Dans Enfance Jeunesse et Péricolaire, vous avez une partie, mais pas tous. Je pense que nous pouvons le décliner. Je ne sais pas si dans ce tableau il y a les fluides ou l'entretien des bâtiments. Mais les Techniques avec Madame MESSAOUD et ses équipes : combien d'heures ? Nous parlerons juste du temps qu'ils passent pour maintenir en bon état les bâtiments. Si vous rapportez tout cela, je pense que la colonne dépenses Enfance, Jeunesse et Péricolaire et très probablement Petite Enfance et Sociale, elle grimpera en flèche. »

M. LEBRUN : « Oui, sans que les recettes augmentent. Là aussi, c'est une question de dépenses directes ou indirectes. Est-ce que nous répartissons les dépenses indirectes selon les secteurs ? Je n'ai pas l'intention d'entrer dans des explications de ce genre. Oralement, l'explication nous la comprenons tout à fait. Je n'entrerai pas dans un truc où nous chercherons à calculer des coûts complets, des affectations avec des critères analytiques. C'est hors de question. Cela n'a pas de sens dans une Ville. Ce qui compte, c'est de se dire qu'un service est rempli. Notamment sur la question des crèches et du péricolaire, je peux vous dire que nous avons plutôt des compliments sur la façon dont les choses sont faites et la façon dont les enfants sont accompagnés et accueillis. Ce n'est pas le cas pour tout. Lorsque nous recevons des compliments sur ces sujets et dans ces domaines, je peux vous dire que nous sommes plutôt contents.

Même si les parents participent à proportion de leurs revenus puisqu'il s'agit d'un taux d'effort appliqué sur le revenu, les parents qui participent, sont plutôt contents et sont loin de payer ne serait-ce que le coût direct et encore moins le coût complet. »

Mme BILLAUDEL : « Vous ne parlez pas des adolescents Madame EGAL. Vous connaissez la raison. »

M. ISSAKIDIS : « Je voudrais juste préciser un point, car cela pourrait laisser un malentendu s'installer que de croire que nous pourrions avoir une gestion analytique des choses et c'est un peu ce que je comprends à travers vos mots. En réalité même si en théorie c'est possible, mais pas forcément souhaitable, cela ne servirait à rien à mes yeux si ce n'est à consommer des ressources pour quelque chose qui n'a pas d'objet ou de réalité. Je rappelle que le Budget de la France inclut la fraction qui revient aux collectivités locales en général est votée juste avant Noël. Je parle que de ça. Je ne parle pas des fluctuations qui apparaissent à tout moment telles des torpilles que nous recevons sans savoir d'où elles viennent (scolariser les enfants de - 3 ans, faire des animations à tel moment, la semaine de 4 jours ou de 5). Nous sommes dans un environnement complètement volatil où tout change sans arrêt au dernier moment. Au regard de quoi la bonne sagesse consiste à dire : pourquoi m'embêterais-je à faire une analyse pro forma analytique rapportant au coût du verre en carton le coût total ? Alors que l'environnement général est un marécage de sables mouvants que nous ne maîtrisons pas. Cela ne vaudrait pas la peine. Nous ne ferions plus que cela pour au final tenter inutilement de vider la mer à la petite cuillère. »

M. LEBRUN : « Il y a un point à vous signaler au sujet du nombre d'enfants scolarisés. Il est vrai que de tout temps nous avons assisté à cela. Nous faisons un Budget puis nous apprenons 2 semaines, 3 semaines, 4 semaines après qu'il va falloir s'apprêter à n'accueillir que 24 enfants dans les classes. C'est très bien pour les enfants. En l'occurrence les classes, il faut les construire. En maternelle, il faut des ATSEM. On nous dit : on va faire un plan piscine. Nous pouvons faire en sorte que les enfants de maternelle puissent non pas apprendre à nager, mais à se débrouiller dans l'eau. Coup de chance, nous aurons une piscine. Nous pourrions le faire. Néanmoins dans le contrat, il faudra faire des modifications pour avoir des créneaux complémentaires pour les maternelles qui n'étaient pas prévus parce que

l'Éducation Nationale ne les prévoyait pas. Nous avons aussi un plan vélo que nous devons faire dans les écoles. Donc, il y a un certain nombre de plans comme la question de la cantine à 1 €, des petits-déjeuners dans les écoles. Tout un tas de choses nous arrive en disant : les Communes, allez-y. Nous lançons des plans, mais ce sont les Communes qui ont les compétences pour réaliser ces plans. L'État dit qu'il nous compensera en nous donnant un peu d'argent. Mais là aussi, personne n'est dupe. Nous savons très bien que l'argent qui nous sera donné sur un sujet particulier dans 2 ans, 3 ans, 4 ans, en 2022 s'il y a un changement de gouvernement, le gouvernement suivant ne sera pas engagé par les promesses du précédent. Donc, nous aurons commencer à payer des petits-déjeuners et nous nous retrouverons à devoir continuer à le faire. Ce sont aussi ces choses-là que je tiens à signaler. C'est le fait qu'il me semble que les collectivités sont la base de notre pays. Si des décisions doivent être prises, il faut que ces décisions soient prises avec elles.

Nous appelons tous les Maires et les Conseillers départementaux et régionaux à une troisième vague de décentralisation. Ce n'est pas une décentralisation en vous disant : nous vous donnons des compétences et débrouillez-vous avec les moyens financiers. Il faut être raisonnable dans ce domaine. Nous exprimons les choses. Nous essayons de faire en sorte d'avoir une gestion la plus adaptée possible et faire en sorte de répondre aux besoins des Viroflaysiens. Nous pourrions répondre à encore plus de besoins, mais je pense qu'il faut être prudent compte tenu des années à venir dont nous ne sommes absolument pas certains de la réalisation en termes budgétaires.

Je vais devoir m'éclipser pour laisser la présidence de cette séance à Madame BILLAUDEL ma première adjointe. Je reviendrai plus tard. »

Mme BILLAUDEL : « Je crois que nous pouvons considérer que Monsieur le Maire a quitté la pièce. Mes chers collègues je vous propose si vous êtes d'accord que nous adoptions le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2018.

Sur proposition de Madame la Première Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstentions 3

DECIDE d'approuver le compte administratif du budget ville de l'exercice 2018 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2018

M. ISSAKIDIS : « Les documents en votre possession sont connus sous le sobriquet de Compte de Gestion. Il est beaucoup moins digeste que les très belles diapositives que nous avons préparées à votre intention. Néanmoins pour vous être agréable, nous vous avons fait

un petit résumé non sans mal, je dois vous le dire. Il recolle autant que faire se peut comme on le dit dans les formules consacrées. Les chiffres qui vous sont présentés dans ce Compte de Gestion et qui sont entourés devant vos yeux sont raccord avec les chiffres que nous avons précédemment vus.

Le premier chiffre que vous voyez est le solde déficitaire de la section d'investissement de l'année précédente.

L'autre chiffre est l'excédent de la section de fonctionnement démontrant que d'un point de vue du résultat budgétaire de l'exercice, nous sommes en accord, raccord avec le Compte de Gestion tel qu'il est fait.

Identiquement sur la diapositive suivante, vous retrouvez toujours entourés à votre bonne intention les chiffres que nous avons vus précédemment. Ce sont ceux qui sont tout en bas du tableau synthétique que vous connaissez maintenant par cœur. Il montre un résultat global de clôture d'excédent budgétaire cumulé de 10 529 229,20 €.

Il nous est proposé d'adopter le Compte de Gestion. »

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose de passer à l'adoption du Compte de Gestion du Budget Ville de la Trésorerie de Versailles municipale pour l'exercice 2018.

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstention 3

APPROUVE le compte de gestion du budget ville de l'exercice 2018 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2018

M. ISSAKIDIS : « Là encore tout tient en une diapositive qui vous est présentée et commentée. Vous retrouvez ce chiffre sur fond vert de 4 895 000 € qui est l'excédent du Budget de fonctionnement pour l'année 2018. Il nous est proposé de l'affecter en recettes du Budget d'investissement. C'est ce qui vous est présenté dans la partie basse. Vous retrouvez d'ailleurs au passage le résultat net de clôture les 10 529 000 € que nous voyons précédemment dans le Compte de Gestion. »

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose d'affecter en application de l'instruction budgétaire et comptable M14 le résultat de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018 soit la somme de 4 895 022,80 € à la section d'investissement chapitre X, compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstentions 3

DECIDE d'affecter, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit la somme de 4 895 022.80 €, à la section d'investissement (chapitre 10, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2019

M. ISSAKIDIS : « Pour finir ce processus en 4 points, nous avons cette décision modificative n° 1 du Budget Ville cette fois-ci de l'exercice 2019 qui vous est proposé. Je rappelle que ce Budget primitif fait ressortir un besoin de financement de 4 677 000 € qui vous est présenté. Ce Budget de financement a été équilibré par l'inscription au Budget 2019 d'un besoin d'emprunt pour contrebalancer ce montant. Maintenant que nous avons clôturé l'année 2018 si vous voulez bien passer à la diapositive suivante, nous constatons un résultat net global de clôture de 4 762 000 € sur la section d'investissement dont le détail du calcul vous est présenté.

Il nous est proposé d'affecter à hauteur de 4 677 000 €, tout le monde pourra le lire, pour couvrir les 4 672 000 €, le solde. C'est-à-dire la différence du chiffre rouge moins le chiffre noir. Les 85 000 € seront mis en complément de dépenses budgétaires à venir. D'un point de vue des écritures, cela vous donne ce qui est présenté et qui réalise l'équilibre budgétaire. Nous le retrouvons tout en bas dans les totaux par ce jeu d'écritures croisées les 6 858 000 €. Il nous est demandé d'approuver cette décision modificative. »

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstentions 3

APPROUVE la modification du budget Ville de l'exercice 2019, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

Mme BILLAUDEL : « Nous allons changer et passer à l'adoption du Compte Administratif du Budget assainissement. »

Mme BRENIER : « Pour rappel, le Budget assainissement est un Budget annexe attaché à la compétence assainissement, c'est-à-dire au traitement des eaux usées et pluviales. Ce Budget est alimenté en recettes de fonctionnement par la redevance d'assainissement qui est fixée pour l'année 2018 à 0,4645 €/m³ d'eau consommée. Le Budget assainissement et un Budget dont nous ne connaissons pas précisément les recettes lors de son vote. Cependant, vous pouvez constater que les recettes du CA 2018 sont au niveau du Budget, c'est-à-dire à 330 000 €.

En dépenses de fonctionnement, le Compte Administratif 2018 s'élève à 312 000 € contre 330 000 € prévus au Budget puisque le Budget doit être équilibré donc les recettes étaient égales aux dépenses.

Les principaux travaux que nous voyons à la page suivante ont été réalisés. C'est pour la rue de la Côte et la rue Gabriel Péri.

Si nous revenons à la page précédente, la différence entre les recettes d'investissement de 394 000 € et les dépenses d'investissement de 555 000 €. Cela nous donne un investissement net -161 000 €. Au final le Compte Administratif d'assainissement 2018 faire ressortir un solde budgétaire de -143 146 € et un solde cumulé de -1 499 280 €. Je vous propose d'adopter ce Compte Administratif assainissement. »

Mme EGAL : « Dans ce domaine les écarts sont encore plus marqués que pour le Budget Ville. Seulement trois sur six des rues programmées ont été traitées ou commencées. En tenant compte des reports 2018, nous sommes à 74 % de réalisation ou plutôt d'engagement du Budget alors que nous avons réalisé un plan de travaux très différents. Tous les autres projets sont à la traîne. Voilà pourquoi le détail des réalisations est important. Le résultat global masque des réalités très différentes. Certaines rues n'ont pas été commencées et d'autres ont vu leur Budget réévalué. Tout cela peut être expliqué, mais ne l'est pas dans les documents présentés. »

M. ISSAKIDIS : « Il y a une explication très simple. J'en parlais juste avant en appelant cela de façon humoristique une torpille. Là, il y en a une autre qui est celle qu'au 1^{er} janvier de l'année prochaine tous ces réseaux d'assainissement passent sous le contrôle des agglomérations ou des intercommunalités au sens large. Donc s'est engagé chemin faisant un ensemble de discussions liées aux modalités de transfert, à la valorisation patrimoniale, tout ce qui est finalement préparatoire de ce couperet du 1^{er} janvier à 00h00. C'est un autre monde que celui du 31 décembre à minuit ou à 23h59m59s.

C'est pour ça que le périmètre des choses a encore une fois changé avec un préavis qui était très court et finalement qui a stoppé net un ensemble d'initiatives qui étaient lancées, programmées, mais dont nous ne pouvions pas savoir jusqu'au dernier moment que les choses changeraient aussi profondément. Cela explique en très grande partie non pas ce que vous présentez un peu comme de l'attentisme ou du retard ce qui est un procès à charge, mais inhérent à cet événement indépendant de notre volonté et imprévisible qui a rebattu les cartes en quelque sorte. »

Mme EGAL : « Mon propos n'est pas celui-là. Mon propos est de savoir ce qui fait que nous engageons telle rue ou telle autre. Pour avoir participé au débat sur le sujet de la Côte par exemple, nous savons très bien que nous avons un Budget de réfection qui s'avérerait très insuffisant par rapport à la réalité de ce qui était à traiter puisque ce chantier s'est avéré plus complexe. Tout cela s'explique très bien. Sauf qu'effectivement nous n'avons pas les éléments qui permettent d'avoir ces explications. Comme vous le dites, je pense que ces chantiers présentent parfois des aléas. Je parlerai moins des aléas météo que des aléas de la réalité de terrain avec la difficulté à faire de bons diagnostics en amont. Cela a besoin d'être commenté. Le Budget est accordé pour traiter un certain nombre de points. Finalement, nous en traitons d'autres avec de bonnes raisons, mais cela doit juste être expliqué. Ma demande ne va pas au-delà. »

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstentions 3

DECIDE d'approuver le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2018 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

6 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

Mme BRENIER : « Alors comme pour le Budget Ville, il s'agit du Compte de Gestion correspondant à ce qui a été présenté dans la délibération précédente. Dans la présentation qui vous est présentée, vous voyez très bien puisque les chiffres sont très lisibles. Vous voyez que les chiffres sont tout à fait conformes aux chiffres qui vous ont été présentés précédemment.

Je vous propose donc d'adopter ce Compte de Gestion. »

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix
Contre 1
Abstentions 3

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2018 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

7 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

Mme BRENIER : « Il vous est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de 17 720 € que nous avons vus dans le Compte Administratif 2018 pour l'affecter au financement de l'investissement. L'excédent de fonctionnement qui est additionné au résultat cumulé d'investissement nous donne le résultat global de clôture de -1 499 280 €.»

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose de passer à l'adoption de cette délibération pour affecter la somme de 17 719,78 € du Budget d'assainissement au fonctionnement de l'investissement au compte 1068 de la section investissement.

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstentions 3

DECIDE d'affecter la somme de 17 719.78 € du budget assainissement au fonctionnement de l'investissement au compte 1068 de la section investissement.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

8 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019

Mme BRENIER : « Dans cette décision modificative à la première page, vous retrouvez le Budget 2019. Lors du Budget d'assainissement 2019, les investissements nets faisaient apparaître un déficit de - 470 000 € ce qui correspondait aux besoins de financement par l'emprunt. Au Compte Administratif du Budget assainissement 2018, nous constatons (page suivante) des reports d'investissement de 272 000 €, un déficit d'investissement cumulé reporté de 1 517 000 € et un excédent de fonctionnement de 17 720 € ce qui va donc augmenter le besoin de financement de 1 771 000 €.

Je vous propose donc d'approuver cette modification n° 1 du Budget d'assainissement 2019. »

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 1

Abstentions 3

APPROUVE la modification du budget Assainissement de l'exercice 2019, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 – ALLONGEMENT DE LA DUREE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT – SOCIETE LOGIREP – 27/29 RUE D'ESTIENNE D'ORVES

Mme BILLAUDEL : « Je vais faire tourner le parapheur de signature aussi. Monsieur le Maire, je vous rends la présidence. »

M. LEBRUN : « C'est le parapheur de signature pour le Compte Administratif puisqu'il faut le signer au moment où nous le votons.

Nous avons deux séries de deux délibérations qui se ressemblent.

Mme JOIE : « La société De HLM LOGIREP qui gère l'immeuble du 27/29, rue d'Estienne d'Orves, a demandé à la Caisse des Dépôts de prolonger la durée de son emprunt de 10 ans. Comme la Ville de Viroflay se portait garante du prêt initial, cette délibération vise à modifier la garantie de la Ville de Viroflay sur cet emprunt sur la durée de 10 ans supplémentaire.

Il vous est d'abord demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la prolongation de la garantie. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE

Article 1 : le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de

remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à la dite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0.75%.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 – AVENANT DE LA DUREE DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DANS LE CADRE D'UN REAMENAGEMENT DE PRET LOGIREP – 27/29 RUE D'ESTIENNE D'ORVES

Mme JOIE : « La deuxième délibération : en contrepartie de cette garantie d'emprunt la Ville de Viroflay a une convention de réservation sur 6 logements dans cet immeuble. Nous vous devons prolonger de la même manière de 10 ans cette réservation de 6 logements. »

Mme EGAL : « Il s'agit sur cette délibération d'un réaménagement de prêt suite à la loi de finances 2018 et à la baisse d'APL (Aide Personnalisée au Logement) qui est compensée par une baisse de loyer dite RLS (Réduction de Loyer de Solidarité). Ceci est d'ailleurs confirmé dans la délibération 11 où ce texte est repris.

L'allongement de 10 ans politiquement, nous pouvons craindre que les travaux d'entretien et d'amélioration de ces logements soient repoussés d'autant ce qui est très préoccupant : économie d'énergie, entretien, renouvellement des équipements lourds (chaudières, ascenseurs par exemple). Ces dispositions législatives affectent tout le secteur du logement social. Nous pouvons lire dans Le Monde du 10 avril : *En 2018, la construction de logements sociaux a diminué de 5 % entraînant l'abandon de programmes mixtes privé –*

public dont les demandes de permis de construire baissent de 9 %. L'année 2019 s'annonce pire encore.

Nous sommes défavorables à la loi de finances 2018 qui a considérablement réduit les moyens affectés aux logements sociaux 1,7 Md€, mais nous devons poursuivre la garantie de cet emprunt reconfiguré donc, nous voterons pour la délibération. »

M. LEBRUN : « Vous voyez Madame EGAL que nous nous rejoignons. Il se trouve effectivement que cette mesure était indiquée dans la lettre de LOGIREP. Il fallait lire entre les lignes parce que LOGIREP disait dans le début de sa lettre : *Dans le cadre des mesures proposées par la Caisse des Dépôts et Consignations, notre société a accepté l'offre d'allongement.* Il se trouve que nous avons demandé à la CDC de proposer aux bailleurs sociaux d'allonger pour compenser les rentrées qu'ils n'auraient pas liées à la baisse des loyers. C'est un sujet que j'ai déjà abordé ici. Le fait est que je connais assez bien le secteur du logement social notamment sur le plan financier. Un certain nombre de bailleurs sociaux se retrouveront très sérieusement en difficulté pour arriver à financer ne serait-ce que les travaux d'entretien de leurs propres logements. C'est une vraie question. Je ne pense pas qu'un certain nombre de nos dirigeants aient pleinement pris la mesure de la portée de cette décision. Je vous rejoins tout à fait, Madame EGAL. Je vous remercie de voter parce que de toute façon si nous ne votons pas (LOGIREP n'est pas un petit bailleur social) nous mettons un certain nombre de bailleurs sociaux en difficulté. Je ne veux pas accélérer ou amplifier les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. »

M. ISSAKIDIS : « Je ne peux pas m'empêcher de rapprocher la discussion qui vient d'avoir lieu avec la délibération n° 13 que nous rencontrerons d'ici quelques minutes. Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'à chaque fois que l'indigence de planification et de stratégie à un certain niveau dit national arrive au bout de ce qu'il peut. Ils se retournent en dernier ressort vers qui ? Vers les collectivités pour trouver des moyens de pallier les problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés et éteindre les incendies. Là en l'occurrence au regard de ce que Madame EGAL rappelait avec beaucoup de justesse, nous sommes obligés de trouver des dispositions qui allègent la charge financière et faire en sorte que les choses perdurent malgré tout amortissant des années d'indigence stratégique et de décision. Nous retrouverons la même chose dans un autre domaine qui est celui de la santé à la délibération n° 13. Je ne peux pas m'empêcher à chaque fois de voir cette image d'un groupe de gens qui arrivent dans une oasis dans le désert. Ils vident le puits. Ils coupent les palmiers et ils s'en vont. »

M. LEBRUN : « Nous voterons séparément les deux délibérations qui nous sont proposées la 9 et la 10.

Premièrement pour l'allongement de la durée de la garantie d'emprunt.

Pour la 10, l'avenant concernant la réservation de logements en contrepartie de sa garantie d'emprunt.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant à la convention de réservation de logements annexé

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

11 – ALLONGEMENT DE LA DUREE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT – SOCIETE 1001 VIES HABITAT – 13 AVENUE GASTON BOISSIER

Mme JOIE : « C'est exactement le même schéma. La société 1001 VIES HABITAT est le bailleur social de l'immeuble du 13, avenue Gaston Boissier. Il a sollicité la Caisse des Dépôts pour prolonger son emprunt de 10 ans. De la même manière, la Ville de Viroflay doit prolonger sa garantie sur l'emprunt et la convention doit être réaménagée pour que la Ville de Viroflay garde pendant les 10 ans le droit de réservation de 8 logements dans cet immeuble. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires. »

M. LEBRETON : « Je n'ai pas de problème avec ces conventions donc je les voterai.

En revanche, je voulais faire des remarques. Comme nous l'avons dit en Commission, LOGIREP prévoit le tacite renouvellement de la convention pour le droit de réservation au-delà de la durée de garantie. Il est prévu une tacite reconduction dans la convention au-delà de l'extension de 10 ans. Au contraire, la convention de 1001 VIES dit explicitement le contraire. La convention a pour objet, je cite : *de prolonger la durée du droit de réservation de la Commune*. C'est bien de cela dont il s'agit. Ils excluent explicitement toute reconduction tacite puisqu'il est écrit : *en aucun cas la durée de la présente convention ne pourra* (d'ailleurs, il manque le *ne*) *faire l'objet d'une prorogation par tacite reconduction*. La tacite reconduction est exclue dans le cas de 1001 VIES alors que LOGIREP nous le propose et l'a acceptée. Je pense que si 1001 VIES est moins généreuse de ce point de vue, c'est peut-être parce que le montant est beaucoup plus faible puisqu'il ne s'agit que de 50 000 €. Les contreparties ne sont pas les mêmes. C'était la première remarque.

La deuxième remarque est que LOGIREP a joint en annexe un tableau très détaillé listant les caractéristiques des différents logements par taille et catégorie en citant qui a le droit de réservation entre la Ville, la Préfecture, le 1 %, et cætera. Il indique même les montants des loyers, des charges. C'est un tableau très détaillé qui correspond à ce que nous souhaitons. Par contre, 1001 VIES n'a pas joint ce tableau dont j'avais suggéré en Commission que nous pourrions profiter de cette convention et pour leur demander de nous fournir le même tableau. Il a été répondu à Madame EGAL dans sa Commission que la Ville disposait déjà de ce tableau ce dont je ne suis pas certain puisque je n'avais pas les mêmes informations. Nous souhaiterions que vous demandiez ce tableau et que vous nous le communiquiez parce qu'il est intéressant.

Je rappelle que j'avais demandé depuis plusieurs années un tableau recensant les logements sociaux de la Ville. J'avais même fourni à cet effet un modèle de fichier Excel qui serait à compléter. Je sais que la saisie des données de ce tableau est en cours de finalisation. C'est presque complet. Les tableaux de LOGIREP et 1001 VIES constituent des données d'entrée de ce fichier. »

M. LEBRUN : « Le fameux tableau en question est quasiment fini. Il demande juste à être relu pour voir s'il est tout à fait cohérent. Il sera fourni très rapidement. Lorsque je dis très rapidement, ce sont dans les semaines à venir. J'aime bien ce terme-là. Si ce n'est dans les jours à venir.

Sur la question de la reconduction tacite ou expresse, cet élément nous avait échappé. C'est un point qu'il faut regarder. Il me semblait que la question de tacite, était de moins en moins

acceptée, car il fallait avoir des renouvellements par décision expresse et non plus tacite. Je ne sais pas laquelle est valable ou pas donc nous nous rapprocherons de l'une et de l'autre pour savoir les conditions. Je soumetts à Madame MAGNE cette question.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE

Article 1 : le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chaque d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0.75% ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 – AVENANT A LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D’EMPRUNT DANS LE CADRE D’UN REAMENAGEMENT DE PRET SOCIETE 1001 VIES HABITAT – 13 AVENUE GASTON BOISSIER

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L’UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’avenant à la convention de réservation de logements annexé

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 – ACQUISITION A L’AMIABLE DES LOCAUX DU CABINET MEDICAL SIS 41, AVENUE DU GENERAL LECLERC A VIROFLAY

M. GULLON : « En préalable à cette délibération, je souhaite informer le Conseil municipal d’une modification de la subvention accordée par le Conseil départemental des Yvelines en vue de l’acquisition des locaux du cabinet médical Marivel. Nous avons constitué deux dossiers de demande de subvention, l’un auprès de l’Agence Régionale de Santé pour 250 000 € et un autre auprès du Conseil départemental des Yvelines pour un montant de 400 000 € soit un total de 650 000 € de subventions sollicitées. Ces montants ont été validés successivement en Conseil municipal. Ils ont été inscrits au Budget 2019. La subvention de l’Agence Régionale de Santé d’un montant de 250 000 € a été accordée. Par contre, celle du Conseil départemental des Yvelines a été ramenée à 345 000 € au motif d’un plafond de 70 % du total des subventions au regard du montant hors taxes d’un investissement. Cette règle malheureusement nous a été présentée récemment par le Conseil départemental soit plusieurs mois après l’instruction et le dépôt de notre dossier. Donc le coût total de l’opération hors frais de notaire et de TVA est de 850 000 € (840 000 € d’acquisition des locaux et 10 000 € de travaux) 70 % de 850 000 €, cela fait 595 000 € qui est donc le plafond du total des subventions. Si nous soustrayons la subvention de 250 000 € de l’ARS, cela ramène la subvention du Conseil départemental des Yvelines à 345 000 € au lieu des 400 000 € demandés. Les deux subventions additionnées représentent tout de même près des deux tiers du montant total de l’acquisition qui est tout compris de 912 000 €. Le montant investi par la Ville sera donc de 317 000 € au lieu des 262 000 € initialement prévus et nous vous devons ces explications.

J’en viens maintenant à la délibération qui vous est proposée ce soir. Nous en avons parlé à plusieurs reprises. Il s’agit de l’acquisition par la Ville de Viroflay des locaux du cabinet médical Marivel. Le local d’une superficie totale de 165 m² est situé en rez-de-chaussée et il est constitué de trois lots. Vous avez le détail dans le rapport : les lots 1016, 1017 et 1 018.

En sachant que les lots 1016 et 1017 sont la propriété d’une société civile immobilière et le lot 1 018 d’une autre société civile immobilière. L’ensemble constituant les locaux du cabinet médical constitué de six bureaux, d’une salle d’attente et d’un secrétariat. S’y ajoutent trois caves, et c’est important, six parkings qui seront réservés aux professionnels de santé exerçant dans ce cabinet.

Il s'agit donc pour cette délibération d'approuver l'acquisition des différents lots de copropriétés composant le cabinet médical sis 41, avenue du Général Leclerc à Viroflay. »

M. LEBRUN : « Nous pourrions de cette façon compenser une partie du désengagement de l'État sur la question de la santé dans nos communes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'acquisition des lots de copropriété composant le cabinet médical sis 41 avenue du Général Leclerc pour un montant de 840 000,00 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

14 – AIDE FINANCIERE A LA FORMATION BAFA. (BREVET D'APTITUDE A LA FONCTION D'ANIMATEUR)

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose de nous autoriser lorsque nous en avons les demandes à aider les jeunes à payer leur BAFA. Et donc leur verser à l'issue de leur formation 150 € quand ils en font la demande. »

M. LEBRUN : « Ce qui se fera en complément de l'aide financière proposée par le Conseil départemental au passage ».

M. MOSSE : « C'est juste une précision Madame BILLAUDEL. Vous avez dit quand les enfants le demandent. Est-ce que c'est une information qu'ils ont naturellement pour que la demande soit faite par les parents ou je ne sais pas ? »

Mme BILLAUDEL : « Alors nous faisons de l'information. Je ne vous cache pas que cela fait un petit moment que nous ne l'avons pas fait suffisamment donc nous avons eu relativement peu l'année dernière de demandes.

Nous en avons parlé avec Monsieur GUILLON et nous relancerons via la page FACEBOOK. Bien entendu à ARC'ADOS, nous les informons de cette possibilité mais ils sont souvent un petit peu jeune. Certains trouvent l'information puisque nous avons quand même tous les ans des demandes. Mais je pense que nous pouvons mieux faire. Donc, nous nous y attellerons.

Surtout maintenant avant l'été où ils vont partir faire leurs premiers stages. Il y en a eu deux l'année dernière qui en ont fait la demande. C'est mieux parce que l'année d'avant il n'y en avait eu qu'un donc nous avons doublé. Non, mais cela n'est pas suffisant. Je précise quand même que beaucoup de jeunes de Viroflay passent le BAFA ou l'équivalent du BAFA dans le cadre du scoutisme. Là, c'est complètement pris en charge par les mouvements scouts et il y en a beaucoup. Le diplôme qu'ils obtiennent dans le cadre du scoutisme ne s'appelle pas BAFA. Il a un autre nom. Mais il est l'équivalent. Donc cela leur permet de travailler dans l'animation. »

M. FLORENCE : « J'avais deux questions relatives à cette délibération dont une a déjà été posée par Monsieur MOSSE. Cela concerne la formation qui a été faite vis-à-vis des jeunes potentiellement candidats. L'autre question concernait le nombre de candidats qui faisaient la demande chaque année. La réponse a été donnée. Juste ajouter par rapport au cas d'autres communications, peut-être utiliser la médiathèque. Nous avons pas mal de jeunes qui vont y travailler. Nous pourrions mettre des flyers, quelque chose comme ça pour être informé de cette possibilité. »

Mme BILLAUDEL : « Je pense surtout qu'on n'a probablement jamais fait de pub sur la page FACEBOOK pour le BAFA. Nous l'avons fait dans le magazine. Ce n'est pas forcément accessible sur le site de la Ville, mais ça peut être justement juste avant l'été au moment où pas mal de jeunes vont faire leurs premiers stages. C'est souvent à ce moment-là qu'ils le font. Sur la page FACEBOOK, cela peut être aussi un bon support. Mais je retiens aussi les flyers. »

M. LEBRETON : « Je voulais en profiter justement pour parler de médias de communication. J'ai oublié de poser la question pour la délibération précédente. Qu'est-ce que vous utilisez comme médias pour vos annonces de recherche de professionnels de santé pour Marivel ? »

M. GUILLON : « Tous les moyens sont bons en particulier l'Ordre des médecins, l'URPS (l'Union Régionale des Professions de Santé). D'ailleurs tout récemment, il y a une jeune femme fraîchement diplômée qui veut exercer en médecine générale et qui se rapproche de l'équipe actuelle du cabinet médical. Le magazine Viroflay ne s'adresse qu'aux Viroflaysiens. Or les médecins peuvent venir évidemment d'autres régions de France. Mais si vous connaissez des candidats, nous sommes preneurs. C'est in fine l'équipe des professionnels de santé qui s'entretient avec les candidats potentiels. »

M. LEBRETON : « Non, je pensais surtout à des médias spécialisés dans la profession de santé. Il doit y en avoir. Vous ne vous êtes pas renseigné auprès des médecins pour savoir s'il n'y avait pas des supports particuliers à utiliser ? »

M. GUILLON : « Oui, mais à ce moment-là, il y a des coûts d'annonces donc cela pourra peut-être se faire dans un deuxième temps s'il n'y a pas les candidats suffisants dans les mois qui viennent. Il n'y a pas urgence non plus puisque les deux médecins envisageant de partir à la retraite continueront tant qu'ils n'auront pas trouvé de remplaçants. Donc, nous travaillons sur le court et le moyen terme. »

M. LEBRUN : « L'URPS a un réseau assez important qui permet aussi de diffuser l'information auprès d'un certain nombre de professionnels de la profession. »

Mme WAECHTER : « Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers confrères. J'avais une question supplémentaire à poser au sujet de cette aide financière à la formation BAFA. Quand est-elle versée ? Vous indiquez que c'est une fois que la formation était effectuée. »

Mme BILLAUDEL : « En fait, le jeune envoie la photocopie, non pas de son diplôme, mais de l'inscription au dernier stage. Vous savez il y a trois parties dans le stage BAFA. Lorsqu'il s'inscrit au troisième et qu'il a payé l'inscription, il envoie l'attestation et un RIB puis nous lui versons les 150 € dans les semaines qui suivent. »

M. LEBRUN : « Donc, nous accentuerons la communication pour éviter qu'il y ait des BAFA qui se perdent. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE de verser une subvention pour la formation B.A.F.A d'un montant de 100 € pour la partie théorique et 50 € pour la partie perfectionnement à tous les jeunes viroflaysiens qui en feront la demande durant l'année 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

15 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CRECHE COLLECTIVE 80 % – 2019-2022

Mme BERTHOD : « Ces cinq délibérations se ressemblent. Elles parlent toutes de la convention d'objectifs et de financement que nous devons signer avec la CAF. Toutes les crèches collectives et tous les multi-accueils de la Ville sont éligibles au versement de la prestation de services, la fameuse PSU. À ce titre, il faut donc signer avec la CAF une convention d'objectifs et de financement prestation de services pour les établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette convention nous permettra de recevoir la PSU en échange de quoi nous nous devons de choisir des personnes dont la liste sera donnée à la CAF, des personnes se chargeront avec sécurité et responsabilité de prendre un accès sur le portail CAF et d'aller remplir correctement toutes les données que la CAF nous demande régulièrement, c'est-à-dire des données relatives à l'activité de leur équipement ou des données financières de l'équipement. Le fait de remplir correctement au niveau du portail fait que la CAF est très contente et nous donne la prestation de service unique.

Monsieur le Maire, votons-nous les cinq séparément sachant en fait que la seule différence, c'est que dans le titre nous mettons le nom de la crèche ? Je pense que pour les cinq, nous sommes conscients qu'elles travaillent toutes de la même façon avec le même sérieux et la même vigilance dans leur accès au portail CAF. Nous pourrions les voter toutes les cinq en une fois. »

M. LEBRUN : « Elles sont présentées en cinq fois donc nous ferons cinq votes. Il y a au moins une voix pour. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants n° 200800709, pour la crèche 80%.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CRECHE COLLECTIVE VERDUN – 2019-2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants n° 200800712, pour la crèche collective VERDUN.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CRECHE COLLECTIVE DURENNE – 2019-2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants n° 200800711, pour la crèche collective DURENNE.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

18 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT MULTI-ACCUEIL LE PLATEAU – 2019-2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants n° 200800715, pour le Multi Accueil du Plateau.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

19 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT MULTI-ACCUEIL LA VILLE AU BOIS – 2019-2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants n° 201800015, pour le Multi Accueil de la Ville Au Bois.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

20 – BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VIROFLAY ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'ÎLE-DE-FRANCE DURANT L'ANNEE 2018

M. BERNICOT : « Il y a eu deux acquisitions réalisées par la Ville.

La première est un local commercial situé 27/29, rue Rieussec. C'est un local de 12,5 m² qui a été acquis pour un montant de 60 500 € auxquels s'ajoute une commission d'agence de 4 500 €.

Par ailleurs par délibération du Conseil municipal de juin 2018, la Ville a accepté un legs à titre universel de Monsieur BAGDADIAN portant sur une habitation située 38, avenue du Général Leclerc pour une surface de 118 m² dont la Commune est propriétaire depuis le 2 juillet 2018.

S'agissant du Bilan foncier de la EPFIF, c'est très rapide puisque la EPFIF n'a procédé ni à aucune cession ni à aucune acquisition durant l'exercice 2018. »

M. LEBRUN : « Vous remarquerez qu'en annexe de cette délibération, nous avons mis aussi un Bilan sur les déclarations d'intention d'aliéner les DIA sur l'année 2018 et reprenant même les données depuis 2014 puisque c'est une question qui avait été posée. Donc, nous nous faisons un plaisir de répondre à votre sollicitation Madame EGAL. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL

PREND ACTE du bilan de l'action foncière menée par la Commune durant l'année 2018,

PREND ACTE du bilan de l'action foncière menée par l'EPFIF durant l'année 2018,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

21 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE L'AD'AP POUR L'ECOLE LAMARTINE – 11, RUE LAMARTINE

M. LE PIVAIN : « Dans le cadre du Budget 2019, des crédits ont été votés afin de réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'école Lamartine. Ces travaux consistent en une mise aux normes de la voirie allant de l'entrée de l'école jusqu'au niveau du 11, rue Lamartine :

- Une adaptation des mains courantes
- Une mise en place d'une signalétique adaptée
- Une mise en conformité des w.c. PMR
- Un changement de l'ensemble des portes non conformes
- Une mise en conformité de l'ensemble des escaliers intérieurs et des seuils de porte

Enfin, il y a des dérogations nécessaires à la mise en accessibilité raisons pour lesquelles nous sollicitons cette dérogation. Dès lors, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande d'autorisation de travaux. Je vous remercie. »

M. LEBRETON : « Comme je l'avais indiqué lorsque nous avons fait la visite de terrain de l'école Lamartine ainsi qu'en réunion plénière de la Commission Accessibilité, nous regrettons que nous ayons demandé une dérogation pour ne pas installer d'ascenseur pour monter à l'étage parce que nous aurions pu le faire sur le pignon nord. Cela aurait permis de rendre l'école Lamartine entièrement accessible. Je sais que cela a un coût, mais nous regrettons cette position. »

Mme BILLAUDEL : « Je comprends ce que vous dites. Ceci étant dans l'école Lamartine, vous avez quand même quatre classes ou espaces qui peuvent faire office de classes au rez-de-chaussée. Or dans la mise en accessibilité, cela passe aussi par le principe qu'une classe n'est pas la propriété d'un enseignant et que c'est la classe qui peut changer de niveau tous les ans. Cela, vous le savez mieux que moi, je pense. En l'occurrence à l'école Lamartine puisque les deux classes à l'avant et deux dortoirs à l'arrière peuvent faire aussi espace classe puisqu'ils en ont la dimension. Nous pourrions très bien travailler là-dessus en cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap. Ensuite, nous pouvons accéder au sous-sol par l'extérieur. Au rez-de-chaussée, nous avons toutes les ressources. Il y a la salle polyvalente, les sanitaires qui vont bien et les espaces pour faire ce qu'il faut. Je veux bien mettre des ascenseurs partout qui ne servent pas en plus. Il est indispensable effectivement que nous ayons un ou deux établissements (une maternelle et une élémentaire) totalement accessibles. Mais pour moi l'école Lamartine peut l'être simplement, en convainquant le moment venu les enseignants qu'ils ne sont pas propriétaires de leur classe. »

M. LEBRETON : « Oui, je suis conscient qu'il faut tenir compte du prix. Il y a un juste ratio entre le prix et le service. Mais l'esprit de la loi est quand même un peu différent puisqu'il

s'agit d'accueillir des handicapés d'une façon inclusive, c'est-à-dire sans distinction, sans discrimination. Les handicapés ne sont pas forcément des personnes handicapées permanentes. Ils peuvent être temporairement handicapés. Vous pouvez avoir par exemple un gamin qui s'est cassé les deux jambes et qui se retrouve en fauteuil roulant. Nous serons obligés de la changer de classe. Ça, ce n'est pas résolu par la solution actuelle. Donc c'est un inconvénient de la solution actuelle de dérogation. »

M. LEBRUN : « De toute façon, tout enfant qui présenterait des difficultés sera accueilli dans l'école qu'il fréquentait jusqu'à présent. C'est l'objectif. C'est quelque chose que nous avons toujours affiché, fait et que nous continuerons à faire. Je crois qu'il y a un peu de raison à avoir sur la question du besoin comparé au coût qui est représenté. C'est à la fois un coût d'investissement et de fonctionnement puisque vous savez très bien qu'un ascenseur doit être révisé régulièrement. Il doit être remis aux normes régulièrement. Clairement, c'est aussi pour cela qu'il existe des dérogations dans les commerces. D'ailleurs, c'est exprimé. C'est le fait que lorsque le coût est supérieur à l'avantage procuré la dérogation coule de source. »

M. LEBRETON : « J'en suis conscient. Je reconnais complètement l'argument. Néanmoins dans l'AD'AP que nous avons envoyé à la Préfecture il y a quelques années, nous avons indiqué que pratiquement tous les bâtiments étaient indiqués à 100 %. Nous avons provisionné 400 000 € par an pour des travaux pour rendre à 100 % accessibles tous les bâtiments. Nous tournons plutôt autour de 200 000 € et nous demandons des dérogations systématiquement. »

M. LEBRUN : « Je rappelle que le programme d'accessibilité 400 000 €, c'était la mise en accessibilité de la Ville, donc des bâtiments publics et de la voirie pour les 400 000 €. Cela intégrait les deux aspects. »

Mme WAECHTER : « Monsieur le Maire. Je voulais savoir si vous connaissiez la durée des travaux et quand allaient-ils être effectués. »

M. LEBRUN : « Vous avez vu la teneur des travaux, nous essaierons de les faire rapidement. »

Mme WAECHTER : « Non, je ne me rends pas compte justement. »

M. LEBRUN : « Changer des portes et tout ça, ce sont des choses qui se font en quelques semaines. »

Mme BILLAUDEL : « Autant que faire se peut, nous évitons les travaux en période scolaire quand nous pouvons. »

M. LEBRUN : « Lorsque les travaux durent forcément cela se passe aussi en période scolaire. Toute ressemblance avec des événements peut paraître fortuite. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux, dans le cadre du programme AD'AP pour le site « Ecole Lamartine ».

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LES LOCAUX ATTRIBUES A LA CROIX ROUGE – 16, AVENUE DES COMBATTANTS

Mme BERTHOD : « Dans le cadre des travaux d'amélioration des bâtiments communaux, il y a lieu de déposer une autorisation de travaux pour l'ouverture d'un accès au sous-sol au profit de la CROIX ROUGE. Vous connaissez la CROIX ROUGE. Elle intervient énormément sur Viroflay.

C'est un partenariat très efficace et de très bon aloi. Nous nous voyons souvent. Nous nous parlons de tout. Je voudrais vraiment féliciter tous les bénévoles de la CROIX ROUGE qui s'occupent aussi bien d'urgence, de secourisme ou de formations et surtout les 99 bénévoles qui sont plus axés sur les actions sociales. Certains de ces bénévoles ont trouvé leurs actions de bénévolat au sous-sol de l'ancienne poste et manipulent 10 522 kg de marchandises alimentaires pour 138 familles sur place ou même par des colis qu'ils vont déposer à domicile. L'escalier qui descend au sous-sol est un escalier très pentu, pas facile d'accès et surtout il complique la vie pour le déchargement de tous les colis alimentaires qui ont été collectés, transportés, et cætera. Donc pour les bénévoles, c'est difficile et pour les bénéficiaires, c'est compliqué aussi de remonter avec les pacs de lait et pacs de tous les kilos dont ils profitent à la distribution alimentaire. Avec la CROIX ROUGE, nous avons cherché ce qui serait le plus facile pour eux. Nous avons ce que vous voyez en photo. C'est le local poussette qui était attribué à la crèche. Nous allons récupérer ce local, construire un autre local poussette pour la crèche et aménager ce local en un petit bureau d'accueil. Je pense que pour le moment dans les projets d'aménagement, il semblerait même que nous ferions une petite fenêtre. Ce bureau d'accueil sera de plain-pied tel que vous le voyez là. On y entre directement donc cela rendra la distribution alimentaire accessible à ce bureau d'accueil. Le dénivelé est énorme donc les colis seront chargés et déchargés par ce bureau d'accueil dans le mur. Sachant qu'à l'intérieur, il y aura une fenêtre au fond de ce bureau. Il y aura une ouverture dans le mur qui permettra d'avoir un accès direct avec la distribution alimentaire. Les bénévoles seront 1 m en dessous et pourront porter les colis du bénéficiaire au niveau du bénéficiaire qui pourra rester dans le local. En tous les cas si le bénéficiaire descend, il n'aura pas à remonter avec ses kilos de colis. Il pourra faire le tour et revenir récupérer les colis de plain-pied dans le fameux local poussette. Je pense que c'est vraiment une amélioration qui profitera aussi bien aux bénévoles qu'aux bénéficiaires.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de travaux concernant cette amélioration de cette distribution alimentaire. »

M. LEBRUN : « Ce travail avec la CROIX-ROUGE pour faire en sorte que nous répondions à leur demande. »

Mme BERTHOD : « C'est quand même un travail qui nécessite une certaine ergonomie et donc il fallait savoir de quoi ils avaient vraiment besoin par rapport à la manipulation. Je leur ai montré les projets de travaux sur lesquels nous avons déjà commencé à réfléchir et qui leur correspondent bien. Donc, cela a été vu ensemble. »

M. ISSAKIDIS : « Je me posais la question des 138 familles que vous citez. Elles sont sur quel secteur géographique ? Ce n'est que Viroflay ou plus large ? »

Mme BERTHOD : « Ce sont des Viroflaysiens qui ont rencontré des travailleurs sociaux. Les travailleurs sociaux nous demandent de les aider. En Commission d'aide d'action sociale au sein du CCAS, nous les autorisons à profiter de ces distributions alimentaires. »

M. LEBRUN : « Nous procédons donc au vote. »

Mme BERTHOD : « Parallèlement la CROIX-ROUGE a aussi sa façon de connaître et de faire bénéficier à d'autres familles. Mais la plupart passent par le CCAS. »

M. LEBRUN : « Du coup, il y a Monsieur LEBRETON, qui a une question. »

M. LEBRETON : « Non, c'est juste Monsieur GEVREY étant absent je me permets de dire à sa place que nous avons fait une visite de terrain pour étudier l'aménagement de ce local poussette. »

Mme BERTHOD : « Avec la Commission d'accessibilité ? »

M. LEBRETON : « Avec des membres de la Commission d'accessibilité, avec Jean-Marc CHAUVEAU, et cætera. Nous avons regardé comment nous pouvions aménager au mieux. Ce n'est pas très facile. C'est facile pour l'entrée au public. Cela sera parfait. Par compte pour le personnel de la CROIX-ROUGE, cela sera un petit peu délicat parce qu'il y a un dénivelé. C'est quand même nettement plus d'un mètre de dénivelé entre les deux, entre le local poussette et le local CROIX-ROUGE, le sous-sol. Il faudra faire attention à aménager. J'avais proposé que nous mettions une desserte pour qu'ils n'aient pas à porter les colis et se baisser jusqu'à terre. C'est quand même assez haut. Cela a été vu par la Commission. Je voulais juste le signaler. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux, dans le cadre des travaux de transformations du local poussette au profit de la Croix Rouge.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

23 – COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE ANNEE 2018

M. LEBRUN : « Nous restons dans le domaine de l'accessibilité. Philippe GEVREY n'étant pas là, c'est lui habituellement qui la présente. C'est donc que Louis LE PIVAIN Maire

Adjoint qui vous la présentera. C'est la communication du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité année 2018. »

M. LE PIVAIN : « La Commission Communale d'Accessibilité a rédigé son rapport annuel qui a été présenté lors de la dernière réunion semestrielle de cette Commission qui a eu lieu le 3 avril. Ce rapport vous a aussi été communiqué.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport annuel qui vous a été présenté de la part de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2018. »

M. LEBRUN : « Merci. Vous me confirmez que ce rapport a bien été présenté en amont à la Commission Communale ? »

M. LE PIVAIN : « Je vous le confirme Monsieur le Maire. »

M. LEBRUN : « Parce que je crois que cela n'avait pas été fait dans ce sens-là certaines années. »

M. LE PIVAIN : « Nous avons repris le bon sens effectivement et le sens officiel cette année. »

M. LEBRETON : « Ce rapport qui est transmis notamment à la Préfecture est relativement succinct ce qui peut se comprendre dans la mesure où c'est un document de synthèse. Néanmoins il ne permet pas le suivi des décisions de l'état d'avancement des réalisations et des modifications et dérogations éventuelles. C'est pourquoi j'avais demandé à la Commission plénière d'établir en complément, un document de suivi beaucoup plus précis que la Commission a accepté. Un document de suivi sous forme de tableau Excel est en cours d'établissement. Nous verrons pour ajuster la présentation et le contenu de ce document pour qu'il soit le plus efficace possible pour faire le suivi de projet.

Par ailleurs je voulais signaler que cet après-midi avec Monsieur GEVREY, nous avons fait une visite de terrain avec certains membres de la Commission. Jean-Marc CHAUVEAU ne pouvait pas venir. Il représente les paralysés de France. Il ne pouvait pas venir, car il était alité. Par contre, Coline GAUTHIER était là en fauteuil roulant. Nous avons fait la visite de terrain en vue de la modification des carrefours de la rue de la Ferme. Cela recoupait une zone déjà inspectée en 2016 autour de l'église Saint-Eustache qui était la première réunion de terrain des membres de la Commission. Je signale cela, car nous avons constaté aujourd'hui que de nombreux défauts que nous avons identifiés en 2016 n'avaient pas été corrigés. Donc le diagnostic que nous avons refait aujourd'hui était pour certains points, pas pour tous, mais pour certains points étaient identiques à celui de 2016. Et les décisions prises en 2016 avec le Service Technique décidé donc par la Commission avec l'accord de Patrick VILLETTE et des responsables voiries, n'avaient pas été suivies d'effets. Je cite ça parce que cela démontre l'importance de disposer d'un document de suivi et que les membres de la Commission en disposent également pour s'assurer de l'effet des décisions que nous prenons et des conseils que nous donnons pour voir si c'est suivi ou pas et de rattraper éventuellement les loupés. »

Mme EGAL : « Je ferai simplement un commentaire. En page 7 du rapport à la rubrique communication, il est question des tennis pour lesquels effectivement il n'y a pas de photos qui soient jointes. C'est un sujet dont j'ai parlé à Monsieur GEVREY. Je voulais exprimer ma tristesse par rapport aux chantiers tennis où nous n'avons pas fait une véritable accessibilité.

L'ascenseur risque de ne pas être beaucoup utilisé par les personnes à mobilité réduite parce qu'elles ont une très grande difficulté à rejoindre cet ascenseur. Il me paraît impossible pour une personne en fauteuil roulant non motorisé et non accompagné d'atteindre l'ascenseur. C'est tout. »

M. LEBRUN : « Nous avons évoqué ce sujet-là à une séance précédente, me semble-t-il.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2018 de la Commission Communale d'Accessibilité.

DIT que ce rapport doit être transmis :

- au représentant de l'Etat du département,
- au président du Conseil départemental,
- au président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

24 – CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC CONCERNANT LES ILOTS PLACE DE LA FETE ET LES RESERVOIRS DANS LE CADRE DU PROGRAMME VIROFLAY A L'HORIZON 2025

M. LEBRUN : « La délibération suivante est toujours dans le cadre de l'aménagement de la Ville. Conformément au programme dit Viroflay à l'horizon 2025, il s'agit de constituer une Commission ad hoc pour la sélection d'équipes d'architectes, promoteurs, paysagistes et bailleurs sociaux pour les deux îlots pour lesquels des consultations viennent d'être lancées qui sont les îlots place de la Fête et l'îlot des Réservoirs. La place des Réservoirs contiendra un équipement public qui sera une crèche. Et la place de la Fête contiendra pratiquement uniquement des logements.

Il vous est proposé de constituer cette Commission qui serait constituée au total de six personnes présidées par Monsieur le Maire. Et les personnes en question qui sont directement concernées par les sujets : Jean BERNICOT, Conseiller municipal chargé de l'Urbanisme, Béatrice BERTHOD puisqu'il y a une crèche dans un des deux îlots et Louis LE PIVAIN en tant que Maire Adjoint en charge des bâtiments.

Je vais vous proposer que nous nommions deux autres membres qui seraient issus des deux listes marquées d'opposition dans les délibérations, des deux listes minoritaires du Conseil municipal. J'ai reçu les candidatures de Monsieur LEBRETON et de Monsieur RAINGEARD.

Donc, il vous est proposé de désigner comme membres de cette Commission : Jean BERNICOT, Béatrice BERTHOD, Louis LE PIVAIN, Monsieur LEBRETON et Monsieur RAINGEARD sachant que j'en assure la présidence de droit.

Mme EGAL : « Nous apprécions le fait d'être intégrés à cette Commission ad hoc puisque Monsieur LEBRETON représentera notre groupe dans cette Commission. Néanmoins, nous rappelons nos souhaits formulés lors d'un précédent Conseil municipal d'être intégré plus en amont dans la conception des projets.

Ceci nous permettrait de faire des propositions plus tôt alors que les cahiers des charges sont en cours de réalisation. Et nous voudrions souligner ou rappeler certains points qui nous tiennent à cœur pour ces projets.

Concernant le terrain des Réservoirs, une nouvelle crèche va être créée avenue du Général Leclerc où la pollution notamment par les gaz automobiles est forte. Nous souhaitons donc qu'une attention particulière soit portée sur les systèmes d'aération des locaux de cette crèche qui recevra 42 très jeunes enfants pour limiter au maximum l'exposition de ces derniers à la pollution. Nous tenons à ce que ce point fasse partie du cahier des charges et soit pris en compte dans la notation des offres.

Concernant les logements place de la Fête, l'étude qui sera confiée aux paysagistes comprend-elle l'aménagement des plans de circulation et de stationnement du quartier ? C'est aussi un sujet que nous soulevons fréquemment. Le taux minimum de logements sociaux prévus dans chacun des îlots de Viroflay 2025 est de 40 %. Nous demandons que 50 % des logements sociaux donc du programme 2025 soient des PLAI puisque c'est le niveau le moins onéreux qui est le plus manquant en fait sur l'Île-de-France.

De plus, ces deux projets doivent pouvoir être jugés sur leur performance énergétique et écologique. Ces critères doivent être pris de façon explicite dans le cahier des charges et dans la notation. »

M. LEBRUN : « Il y aura un certain nombre de critères qui seront intégrés. Je note la question de la qualité de l'air. Un bâtiment neuf permet de faire ce genre de choses. Nous pouvons l'intégrer. Je ne sais pas quelle réponse nous pouvons avoir. Mais en tout cas, c'est un sujet de préoccupation que nous pouvons intégrer.

Je vous ai déjà répondu. Je ne pense pas que les logements existants le long de l'avenue du Général Leclerc bénéficient tous de systèmes d'aération, de ventilation et de filtration pourtant un certain nombre d'enfants en bas âge logent dans ces différents logements. Il faudrait peut-être demander aux gens de déménager s'ils ont des enfants en bas âge, s'ils habitent sur l'avenue.

Ceci étant, la question pour la place de la Fête, non, le paysagiste n'interviendra pas sur la question du plan d'ensemble du quartier. Nous avons désigné une équipe d'aménagement et de paysagistes sur la question de l'aménagement du quartier qui travaille de façon autonome. Là, le paysagiste sera uniquement pour la question de la parcelle pour faire en sorte que celle-ci soit la mieux intégrée possible dans le quartier notamment sur la question de la proximité avec la forêt afin que nous ayons un équipement qui soit le plus adapté aux spécificités du quartier. Donc, c'est spécifiquement sur la parcelle que ce paysagiste sera amené à travailler.

M. ISSAKIDIS : « Je voulais juste dire un mot en réponse à Madame EGAL et de sa préoccupation relative à la qualité de l'air dans les locaux. C'est un sujet qui évidemment ne nous a pas échappé.

Deuxièmement, vous direz que je le fais exprès, mais ce n'est pas moi qui l'invente. Aujourd'hui dans le réglementaire des mesures de qualité de l'air une des préoccupations à l'issue de campagne de mesures, pas forcément le long d'une nationale ou d'une route à grand passage, je n'invente rien, est d'ouvrir les fenêtres. Donc vous voyez que nous avons d'un côté un réglementaire très lourd et souvent justifié qui nous dit qu'il faut mesurer la qualité de l'air. Il y a un grand programme européen qui existe depuis des années qui s'appelle Reach, peut-être le connaissez-vous. Il mesurera à terme jusqu'à 20 000 composants dans l'air. Nous n'en sommes pas encore là. Mais les préconisations en regard des campagnes de mesures, c'est : ouvrez les fenêtres. C'est assez amusant parce qu'au regard de ce que vous dites si nous nous tenions au réglementaire, nous ouvririons les fenêtres en créant nous-mêmes les circonstances du travers que vous soulignez à juste titre. Encore une fois, il y a l'écrit et le bon sens. Nous essaierons de privilégier le bon sens. Les deux ne sont pas toujours alignés.

M. LEBRETON : « Je voulais juste ajouter comme pour la Commission Accessibilité qu'il faut que la Commission ad hoc soit impliquée très en amont. Cela a été dit tout à l'heure. Il faut qu'elle soit impliquée très en amont des décisions et pas simplement informée a posteriori des décisions déjà prises parce qu'à ce moment-là nous ne pouvons plus intervenir. C'est donc valable pour les îlots 2025 comme pour le projet piscine où il ne faudra pas attendre que la piscine soit terminée pour éventuellement faire des observations. Je vous avais parlé de l'exemple de la rampe d'accès qu'il faudra éventuellement déplacer. Il y a des détails comme ça. Si nous pouvions les traiter en amont, cela serait mieux que d'avoir à les corriger après coup. »

M. LEBRUN : « C'est noté.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE la création d'une Commission ad hoc concernant les îlots « Place de la Fête » et « Les Réservoirs », dans le cadre du programme « Viroflay à l'horizon 2025 ». Cette Commission aura pour objet de donner un avis, au regard des critères d'analyse définis dans les documents de consultation, sur l'analyse des candidatures et des offres reçues dans le cadre des consultations portant sur les îlots « Place de la Fête » et « Les Réservoirs ». Elle pourra être également consultée dans le cadre des négociations.

DECIDE que cette Commission ad hoc est constituée jusqu'au choix des opérateurs-concepteurs pour ces îlots.

DECIDE que cette Commission sera présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité par arrêté.

DESIGNE, en tant que membre de cette Commission, les membres du Conseil municipal suivants :

M. Jean BERNICOT

Mme Béatrice BERTHOD

M. Louis LE PIVAIN
M. Jean Marie LEBRETON
M. Clément RAINGEARD

PRECISE que seront invités, sur proposition du Président, deux élus de communes limitrophes à celle de Viroflay.

PRECISE que cette Commission pourra se faire assister, pour les aspects techniques et juridiques, par les services de la ville ou des personnes extérieures qualifiées, sur invitation du Président de la Commission ad hoc.

PRECISE qu'une convocation sera adressée à chacun des membres cinq jours au moins avant le jour de la réunion.

PRECISE que les avis émis par ladite Commission sont valables quel que soit le nombre d'élus présents aux réunions régulièrement convoquées.

25 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION D'URBANISME QUI SERA DEPOSEE, EN SON NOM PERSONNEL, PAR MONSIEUR LE MAIRE

M. BERNICOT : « Ces travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme or le Code de l'urbanisme prévoit quand le Maire est intéressé à un projet nécessitant une déclaration préalable, le Conseil municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un de ses membres qui sera chargé de prendre toute décision concernant cette autorisation d'urbanisme et de signer les documents y afférents. »

M. LEBRUN : « Monsieur le Maire n'est pas quelqu'un comme les autres puisque je dois dire à tout le monde, au monde entier préalablement, que j'ai l'intention de ravalier ma maison. Et je pense qu'un certain nombre de personnes à Viroflay seraient bien avisées de faire la même chose dans les maisons ou dans des bâtiments de type collectif avant de commencer à se plaindre de la qualité des logements neufs qui sont construits. C'est un message.

Donc, je vous propose de désigner Jean BERNICOT pour signer cette déclaration préalable à ma place. Il ne s'est pas autodésigné. Y a-t-il des remarques ?

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DESIGNE Monsieur Jean BERNICOT pour prendre toute décision dans l'instruction de la prochaine demande d'autorisation d'urbanisme présentée par Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay.

DONNE POUVOIR à Monsieur Jean BERNICOT pour signer tout document relatif à la demande d'autorisation d'urbanisme présentée par Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay.

26 – ACTUALISATION DES TAUX HORAIRES DE VACATIONS

M. LEBRUN : « Je vous présente ensuite trois délibérations qui sont afférentes aux personnels et aux élus.

La première concerne l'actualisation des taux horaires de vacations que je vous propose d'actualiser. Cela concerne le secteur Culturel et notamment pour les professeurs d'encadrement et de cartonnage puisque vous savez que nous avons régulièrement des questions d'intégration des congés payés là-dedans. Nous avons déjà passé des délibérations là-dessus. Nous avons oublié ce secteur-là. Il vous est donc proposé d'intégrer les congés payés dans la vacation horaire de ces professeurs d'encadrement et cartonnage.

De la même façon, je vous propose de fixer les taux horaires pour la surveillance des expositions qui se passent à l'Écu de France qui soient différents suivant que cela se passe en semaine ou en week-end.

Il y a également les vacations concernant les missions d'accueil. C'est pour la filière administrative. Donc les taux horaires en question doivent intégrer systématiquement les 10 % de congés payés. Nous le signalons dans cette délibération pour faire un rattrapage. C'est souvent notre Trésorière qui nous dit : mais il vous manque la délibération donc vous ne pouvez pas payer les 10 % nécessaires, correspondant aux congés payés à ces personnes-là. Donc, nous régularisons cette situation.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE d'actualiser les taux horaires comme suit :

FILIERE CULTURELLE :

<u>Ateliers :</u>	Taux horaire brut congés payés inclus
Professeur d'encadrement et cartonnage	46.75 €

Les vacations pour les surveillances d'exposition :

Le taux horaire brut du lundi au vendredi sera de 15,40 € (incluant 1,40 € représentant 10 % de congés payés).

Le taux horaire brut du week-end sera de 19,80 € (incluant 1,80 € représentant 10 % de congés payés).

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Les vacataires exerçant les missions d'accueil :

Les agents d'accueil seront rémunérés sur la base du taux horaire du 1er échelon du grade d'adjoint administratif et les 10 % de congés payés.

DECIDE que dorénavant les taux horaires des vacataires incluront systématiquement les congés payés.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les contrats de recrutement et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

27 – INDEMNITE DES ELUS – ACTUALISATION DE L'INDICE BRUT DES ELUS

M. LEBRUN : « La délibération suivante concerne l'actualisation des indemnités de fonction des élus. Il se trouve qu'après au moins une bonne dizaine ou quinzaine d'années, je ne sais pas, le Gouvernement a proposé que les indemnités des élus soient revalorisées à partir du 1^{er} janvier 2019. Il s'agit d'un indice brut différent du précédent qui est utilisé. Rassurez-vous, ce n'est pas la fortune. Pour le Maire, cela représente, je crois, une quinzaine d'euros par mois bruts. Le tableau actualisé est indiqué dans la délibération.

M. MOSSE : « Au regard des montants affichés, est-ce que ce que vous avez exprimé c'est ce qu'on voit ? Je ne sais pas si vous pouvez afficher le tableau pour tout le monde. Dans les documents qu'on nous envoie, nous voyons la chose suivante : Maire majoration canton 15 %. Vous seriez donc à 2 826,37 € brut mensuel Monsieur le Maire, c'est ça la réponse ? »

M. LEBRUN : « Cela doit être ça oui. »

M. MOSSE : « Et l'Adjoint 1 195,59 € et le Conseil Municipal Délégué 218,57 €, c'est ça ? »

M. LEBRUN : « Oui. »

M. MOSSE : « D'accord. C'est bien d'afficher ces informations précises. Cela me fait penser à deux remarques dont une vous concernant parce que je trouve qu'aujourd'hui au regard de la fonction de Maire dans une Ville de la taille de Viroflay, le montant indiqué est relativement faible. Et la question que j'ai derrière pour vous c'est : quel est le montant maximal que vous pourriez avoir ? Est-ce que vous êtes dans un mini, médium, maximal ? Inversement pareil pour les Adjoints ou les Conseillers municipaux délégués ?

Je trouve qu'il y a un énorme décalage entre le travail réalisé par un Maire dans une Commune de cette taille et les Adjoints et encore pire pour le Conseiller municipal délégué et les Adjoints. C'est vrai que ces éléments-là, je ne sais pas quelle est la latitude que vous avez en termes d'actions par rapport à cela. »

M. LEBRUN : « C'est une question à laquelle je vous avais déjà répondu il y a quelque temps Monsieur MOSSE en individuel. Il se trouve que les taux qui sont ici sont les taux maxi. C'est-à-dire que ces taux-là sont les taux plafond. Nous pouvions voter des taux inférieurs. J'ajoute aussi que c'est une indemnité brute. Il y a encore une dizaine d'années, elle supportait très peu de cotisations. Et dans les six ou sept dernières années, nous avons intégré des cotisations d'allocations familiales, de retraite, de droit individuel à la formation qui est un vrai scandale puisque dans toute entreprise qui emploie des salariés c'est l'employeur qui paye les cotisations de formation. Or là, ce sont les élus qui payent eux-mêmes leurs propres cotisations de formation. Les députés ont voté ça et cela ne s'applique pas aux députés. Cela s'applique aux élus locaux. C'est un des scandales de notre pays. Les

taux et les montants qui sont là sont des taux et des montants maximums. Le 63 19 du taux l'indice brut 1022, c'est le taux maxi. Le 26 73, c'est le taux maxi. Les 5 % pour les Délégués et les Conseillers municipaux délégués, c'est le maxi. J'aimerais et j'aurais aimé effectivement pouvoir attribuer plus à certains d'entre vous, mais c'est le maxi que nous pouvons faire. Quand je dis certains, c'est à ceux qui touchent des indemnités. Mais vous avez raison compte tenu de l'investissement et de la responsabilité des uns et des autres. Ce sont des montants qui sont relativement faibles.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE que le montant des indemnités est fixé selon l'annexe (voir pièce jointe).

DIT que les montants des indemnités seront actualisés à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'indice brut 1022 et seront indexés sur l'évolution de la valeur du point de rémunération des fonctionnaires applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Commune.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

28 – RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION 2020-2025 RELATIVE AU RISQUE SANTE

M. LEBRUN : « Et la dernière délibération qui concerne aussi le personnel. C'est la délibération que nous passons de temps en temps. Il s'agit simplement d'assurer le risque santé pour notre personnel. Nous avons un certain nombre d'obligations statutaires sur la question de maladies ordinaires, de maladies de longue durée, d'accidents de service et ainsi de suite. Nous vous proposons de nous rallier à la procédure lancée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (le CIG) qui lance une consultation pour obtenir les meilleurs taux, les meilleures couvertures possible au meilleur coût possible sur ce risque santé pour l'ensemble de nos personnels. Le fait de se rallier permettra lorsque l'appel d'offres sera dépouillé de dire que nous adhérons à cette démarche ou éventuellement nous prenons notre propre assureur. Cependant il y a de fortes chances que l'effet de masse et d'échelle puisse être plus intéressant via le CIG.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.